REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI
REGION DE SAINT-LOUIS
DEPARTEMENT DE PODOR

COMMUNE D'AERE LAO

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL
(PIC 2011-2016)

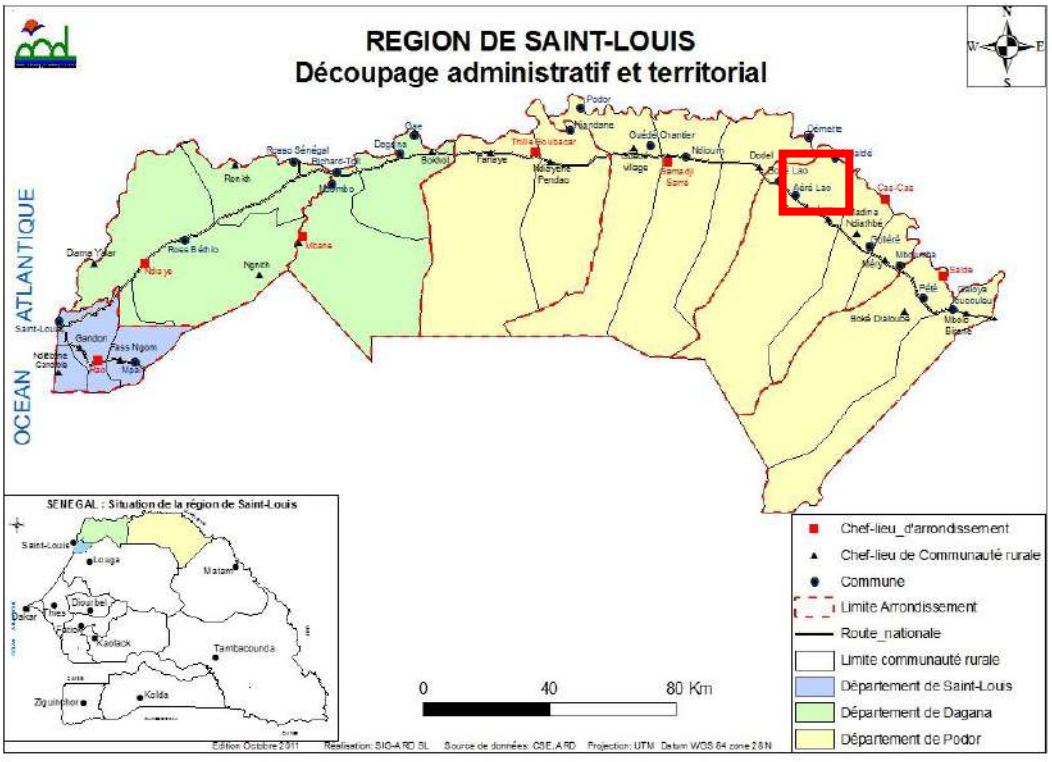


TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE 6
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 7
2. Démarche méthodologique 8
DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC 9
2. Présentation de la commune 10
2.1. Profil historique 17
2.2. Situation administrative et géographique 17
2.3. Caractéristiques physiques 17
2.3.1. Le relief 17
2.3.2. Climat 17
2.3.3. Sols 17
2.3.4. Végétation 18
2.3.5. Ressources en eau 18
3. Caractéristiques démographiques 19
3.1. Répartition de la population selon l'âge et le sexe 19
3.2. Répartition de la population selon le quartier 19
4. Accès aux services sociaux de base 19
4.1.1. Le préscolaire 19
4.1.2. L'enseignement élémentaire 20
4.1.3. L'enseignement moyen 22
4.1.4. L'enseignement secondaire 24
4.1.5. L'enseignement arabo-coranique 25
4.1.6. L'alphabétisation 25
4.2. Santé 26
4.2.1. Accès 26
4.2.2. Qualité 26
4.2.3. Gestion 26
4.2.4. Bilan épidémologique 26
4.3. HYDRAULIQUE 26
4.3.1. Accès 26
4.3.2. Qualité 26
4.3.2. Gestion 26
5. ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNE MENT 27
5.1. Latrines 27
5..2. Ordures ménagères 27
5..3. Eaux pluviales et eaux usées 27
6. ACTION SOCIALE 28
7. JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS,CULTURE ET PATRIMOINES 28
7.1. Sports 28

7.2. Culture 28
8. URBANISME ET HABITAT 29
9 ECONOMIE LOCALE 30
9.1. AGRICULTURE 31
9.1.1.Culture irriguée 31
9.1.2.Culture décrue 31
9.1.3.Culture sous pluie 31
9.2. Elevage 31
9.3. Peche 31
9.4. Commerce 32
9.5. Artisanat 33
9.6. Transport 33
9.7. Poste 33
9.8. Telecommunication 34
10. GOUVERNANCE LOCALE 34
10.1. Conseil municipal 34
10.2. Finances locales 34
10.3. Communication 34
10.4. Partenaires 35
10.5. Dynamique des acteurs 36
10.5.1. Les associations de développement 36
10.5.2. Les groupements 36
10.5..3. Les associations sportives 36
10.5. Dynamique des acteurs 36
11. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC 37
TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 38
1- Vision à long terme du développement à long terme 39
2- Objectifs généraux de développement 39
3- Objectifs spécifique de développement 40
4- Le plan d'investissement local 43
TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 54
I. MISE EN ŒUVRE DU PIL 55
1- Sources des financement 55
2- Elaboration du plan d'investissement 56
3- Mise en œuvre du programme annuel d'investissement et d'action 56
4- Suivi-évaluation de la mise en oeurve 56
5- Evaluation du PIC 57
CONCLUSION 58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe

Tableau 2 : Répartition de la population selon le quartier

Tableau 3 : Effectifs des élèves dans le préscolaire

Tableau 4 : Dotations en manuels scolaires

Tableau 5 : Situation des ouvrages annexes

Tableau 6 : Effectifs des élèves dans l'élémentaire

Tableau 7 : Situation des ouvrages et services annexes

Tableau 8 : Structures de gestion

Tableau 9 : Qualité de l'enseignement dans le cours moyen

Tableau 10 : Ouvrages et services annexes dans le cours moyen

Tableau 11 : Répartition des manuels par élève et selon le niveau

Tableau 12 : Effectifs des élèves du secondaire selon le sexe

Tableau 13 : Situation des groupes vulnérables

Tableau 14 : Superficie exploitée selon les spéculations

Tableau 15 : Répartition des entreprises artisanales selon le type

Tableau 16 : Evolution des mandats selon la provenance

Tableau 17 : Commissions techniques du conseil municipal

Tableau 18 : Evolution du recouvrement des recettes fiscales

Tableau 19 : Répartition du budget (investissement et fonctionnement)

Tableau 20 : Liste des partenaires et leurs domaines d'intervention

Tableau 21 : lecture du PIL par Axe

ABREVIATIONS

APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association sportive et culturelle
CCL	Code des collectivités locales
CM	Conseil Municipal
CEP	Commission Elargie de Planification
CG	Comité de Gestion
CGE	Comité de Gestion d'Etablissement
CTR	Comité Technique Régional
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
ETL	Equipe Technique Locale
GIE	Groupement d'Intérêt économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICP	Infirmier Chef de poste
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIC	Plan d'Investissement communal
PIL	Plan d'Investissement Local
PNDL	Programme National de Développement Local
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta
SRADL	Service Régional d'Appui au développement Local
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
STD	Service Technique Déconcentré
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TdR	Termes de Référence

MOT DU MAIRE

Au terme d'un processus participatif et itératif assez novateur, notre Commune, vient de se doter de son premier PIC dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre l'ARD, le PNDL et les services techniques déconcentrés. La forte mobilisation et l'engagement de la population et du Conseil municipal tout au long du processus, témoignent de notre prise de conscience collective sur l'importance d'un tel outil.

Aujourd'hui, à travers ce PIC, notre commune dispose d'une réelle maîtrise de son développement à travers une connaissance précise de sa situation de référence, de ses atouts (forces) et de ses contraintes (faiblesses), ainsi que des orientations stratégiques devant servir de référence pour l'ensemble des interventions sur notre territoire.

Cela a été possible grâce à la mise à contribution des acteurs locaux dans la collecte d'informations, la participation aux ateliers de quartiers et communautaires qui ont été les socles de la démarche méthodologique. Aux Chefs de quartiers, aux femmes, aux jeunes, aux OCB, aux conseillers municipaux, aux personnes ressources, Services techniques et partenaires, etc. qui ont participé au processus d'élaboration du PIC, je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement sans faille.

Ainsi le pari de la participation responsable a été largement gagné. Il reste alors celui de la mise en œuvre qui nécessite le renforcement de la dynamique citoyenne enclenchée.

Pour avoir réussi ce pari, je tiens à remercier tout particulièrement le PNDL, qui a permis de réaliser ce document , l'ARD de Saint-Louis les Services déconcentrés membres du comité technique régional, qui ont proposé la démarche méthodologique, accompagné et coordonné tout le processus d'élaboration du PIC.

Puisse Dieu, le seul bâtisseur, nous aider dans la mise en œuvre des actions définies dans le PIC et faire de notre collectivité locale un modèle dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'efficacité dans la conduite du développement local durable.

Amine

LE MAIRE



PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

I- Contexte et base légale
1.2. Démarche méthodologique

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

1. CONTEXTE ET BASE LEGALE

La décentralisation est une approche adoptée par l'Etat du Sénégal pour consacrer une plus grande efficacité dans sa volonté d'éradication de la pauvreté et d'impulsion d'un développement durable soutenu par la définition et la mise en œuvre d'initiatives locales pertinentes articulées aux politiques nationales prioritaires, mettant à contribution les spécificités des terroirs.

Garantie par la constitution qui stipule son caractère irréversible, les autorités sénégalaises apportent périodiquement des mesures de consolidation par la création de nouvelles collectivités locales et le transfert de générations de compétences.
Ainsi le Gouvernement du Sénégal a procédé en 2008 à un nouveau découpage et institué le décret N°2008-748 du 10 Juillet 2008 qui a donné naissance à la Commune d'Aéré Lao qui fut chef lieu de la communauté d'Aéré Lao.

Les conseils dont les membres sont élus au suffrage universel tirent leurs compétences, qui sont au nombre de neuf domaines spécifiques, de la loi 96-07 du 22 mars 1996. La planification et la coordination des interventions sur le territoire en sont les plus prépondérantes. L'article 198 du Code des Collectivités Locales (CCL) dispose que « le Conseil Municipal élabore le plan de développement local et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de la Commune ».

Avec une couverture temporelle de six ans, le PIC est l'outil opérationnel de construction d'un projet de territoire portant le bien-être et l'épanouissement de citoyens solidaires partageant un même territoire. A cet effet, le PIC constitue un outil de mobilisation et de valorisation des ressources du milieu. Il a pour but ultime de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire. Il doit prendre en compte en plus de l'accès à des services publics de qualité, le développement économique, la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, le renforcement des capacités des acteurs locaux et les changements climatiques.

Dans ce contexte précis et face aux attentes légitimes de la population que le nouveau conseil municipal d'Aéré Lao, principal responsable du développement de son territoire, s'est investi dans l'élaboration de son premier Plan d'Investissement Communal (PIC) sur l'horizon 2011-2016. Il veut ainsi s'assurer d'une meilleure visibilité de ses options de développement.
Ce PIC a été réalisé grâce au soutien financier du Programme National de Développement Local (PNDL) et à l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et des services déconcentrés de l'Etat.

Conformément au décret 96-1133 du 27 décembre 1996 définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence « planification locale », le Conseil municipal a pris la décision d'élaborer son PIC en sa session de formalisation, suivi d'un arrêté du Maire, portant mise en place de la Commission élargie de Planification (CEP).

La CEP a pour fonction essentielle de pré-valider les livrables que sont le bilan diagnostic, le plan d'investissement local, le plan de formation et le plan de communication. Elle est présidée par le Maire ou son représentant, l'ARD assurant le secrétariat. Elle est composée des présidents de commission du conseil municipal, des coordinateurs de Conseils de Quartiers, des représentants des organisations économiques et sociales à l'échelle communale, des services techniques locaux et des personnes ressources.

1.1.DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée s'est lancée les défis de rendre effective la participation des populations, de marquer l'appropriation des orientations et des projets par le conseil élu, et de transférer à la base un savoir-faire en matière de planification aux élus et aux animateurs locaux pour que ces derniers disposent à terme des capacités requises pour conduire eux-mêmes l'élaboration des futurs PIC et l'auto évaluation de leur développement.

Pour prendre en compte ces défis, une organisation technique et un processus d'élaboration du PIC ont été adoptés.

L'organisation technique est ainsi structurée :

- ☞ Une équipe régionale, le Comité Technique Restreint (CTR), coordonné par l'ARD avec comme fonctions le pilotage du processus, l'appui et le renforcement de l'équipe technique locale (ETL).

Ce CTR, était composé d'agents de l'ARD et des STD: le Service régional de la Planification (SRP), le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL), le Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), la Division Régionale de l'Hydraulique (DRH), l'Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie (ARSD), le Service Régionale de l'Action Sociale, Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) et de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

Le CTR recrute le chef de l'équipe technique locale sur la base de terme de référence, définit le profil des animateurs locaux et approuve leur participation sur proposition du Conseil rural, confectionne les outils de collecte, met à niveau l'équipe technique locale, participe à

l'exploitation des données, participe au cadrage (recueil d'informations qualitatives) et participe à la rédaction du bilan diagnostic avec l'identification des orientations et axes d'intervention prioritaires qui seront présentés devant le CM et la CEP pour validation.

Le CTR, après identification des projets par quartier faite par l'ETL, présente devant le CM et la CEP, avec l'ETL, les projets proposés par les populations pour sélection et priorisation.

Le CTR, après rédaction du PIC par l'ETL, le corrige et le présente pour adoption au CM élargi à la CEP.

☞ Une équipe technique basée au niveau local durant tout le processus d'élaboration et constituée d'un agent d'appui, recruté pour une durée de 3 mois et de quatre (4) animateurs locaux (un par quartier).

Le chef de l'équipe technique locale (CETL) est chargé de former et de contrôler les animateurs dans la mise en place des cadres de concertation (au niveau des quartiers) et la réalisation des enquêtes quartiers et transmets les questionnaires corrigés au CTR pour vérification. Il est aussi chargé de rédiger le bilan diagnostic avec l'appui du CTR, de l'organisation des ateliers d'identification des projets au niveau des quartiers avec la collaboration des animateurs.

Le CETL assure lui-même la collecte des données de seconde main au niveau communal auprès des services, des entreprises, des institutions et des organismes publics et privés au niveau de tous les secteurs. Il prépare les restitutions communales et rédige le PIC qu'il présente au niveau du CTR pour correction.

Le processus d'élaboration du PIC peut être structuré en huit (08) grandes étapes :

- La préparation,
- L'atelier de lancement,
- La mise en place des Cadres de concertation locaux,
- L'enquête quartiers et l'exploitation des données,
- Le cadrage,
- La rédaction et la restitution du bilan diagnostic,
- La planification,
- La finalisation du PIC et sa restitution au CM en vue de son adoption.

- **La préparation**

Après la prise de la décision d'élaboration du PIC par le conseil municipal en session, les activités et préalables suivants ont été satisfaits avec l'appui de l'ARD et des Services techniques :

- la mobilisation du budget auprès du PNDL,
- l'institution d'une CEP par arrêté du Maire,
- l'élaboration des termes de référence du PIC,
- l'identification et/ou le recrutement des personnels techniques,
- la confection des outils de collecte et de traitement des données,
- l'élaboration et l'adoption d'un chronogramme détaillé de réalisation du PIC, incluant toutes les étapes, les activités, les responsables et les moyens,
- l'organisation de l'atelier d'habilitation.

- **L'atelier de lancement**

C'est un moment solennel de sensibilisation des acteurs locaux, de partage de la méthodologie et des préoccupations, d'échange et d'adoption du programme d'élaboration et de rappel des attentes à l'endroit des populations, des élus et membres de la CEP.

L'atelier de lancement est présidé par le Représentant de l'Etat, avec à ses côtés le Maire et le Directeur de l'ARD.

Participent à cet atelier : les représentants des populations (Chefs de quartiers, Imams), les organisations sociales et économiques, les partenaires, les personnes ressources, les membres de la CEP, l'équipe technique chargée de l'élaboration du PIC, la presse, etc. Cette séance est publique et tout le monde a droit à la parole.

En plus des allocutions des autorités et des partenaires, l'ARD doit présenter les TdR, et les prestataires déclineront l'offre technique, le cadrage (perception des problématiques majeures de développement de la Collectivité locale), la programmation des activités et la collaboration attendue des différents acteurs locaux.

- **La mise en place des cadres de concertation locaux (CCL)**

L'élaboration du PIC a servi de prétexte pour doter la Commune de Comités d'Initiatives des conseils de quartiers et plus tard d'un cadre de concertation communale pour le développement local (CCCDL) pour l'implication de la population et des organisations locales à la définition et à la mise en œuvre de programmes et de projets. L'élaboration du PIC sera la première opportunité de collaboration avec la Commune, les cadres mis en place appelés à participer à toutes les étapes du processus.

Les Comités d'Initiatives des conseils de quartiers sont mis en place par l'ETL à travers une assemblée générale avec les OCB, les délégués de quartiers, les personnes ressources et les conseillers municipaux résidents dans le quartier. L'ETL a mis en place 4 Comités d'Initiatives puisque la Commune compte 4 quartiers.

Les objectifs visés étant :

- d'offrir aux populations la possibilité de réfléchir sur la base d'espaces maîtrisés, limités et dans lesquels elles se reconnaissent ;
- de promouvoir la solidarité et la communauté d'intérêt au niveau des quartiers.

Les produits obtenus dans le cadre de la mise en place des cadres de concertation locaux sont :

- Un diagramme de Venn par quartier et un répertoire des OCB portant la date de création, la reconnaissance, nombre de membres par sexe, objectifs poursuivis, réalisations, besoins en appui.
- Procès verbal (PV) de l'Assemblée générale (AG) constitutive du CI avec le bureau et les coordonnées des membres du bureau et leur niveau d'instruction.

- **L'enquête quartier et l'exploitation des données**

Sur la base des outils de collecte confectionnés par le CTR, l'enquête réalisée par les animateurs locaux a porté sur :

- ✓ L'enquête ménage exhaustive avec des informations sur le ménage portant sur le mode d'occupation, la nature de la construction, le mode d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage le plus utilisé, etc. et des informations sur les membres du ménage portant sur l'âge, le sexe, l'ethnie, etc.
- ✓ l'inventaire des infrastructures socio-économiques et services de base existants avec des informations sur leur état, leur niveau de fréquentation, la qualité des services offerts et leur gestion,
- ✓ l'inventaire des activités économiques, des potentialités et atouts (aménagements, marres, etc.), des risques et menaces et la salubrité (gestion des ordures), etc.

Le questionnaire est administré par les animateurs locaux, contrôlé et corrigé par le CETL qui le transmet avec bordereau précisant le nombre de pièces à l'ARD en même temps que les données de seconde main collectées auprès des services et organisations et revues documentaires pour saisie, exploitation et analyse.

- **Le cadrage**

Réalisé par le CTR et l'ETL, le cadrage constitue l'innovation majeure de la démarche. C'est un moment fort du processus pour l'approfondissement des données et informations issues de l'exploitation des enquêtes quartiers et des données de seconde main. Il permet de mieux ressentir et de comprendre les contraintes, les atouts et préconisations que des données quantitatives ne peuvent exprimer pour faire une analyse d'un secteur. C'est une immersion de deux jours du CTR pour échanger avec les différents acteurs locaux pour bien cerner ce qui est derrière les données quantitatives et surtout de dresser des profils historiques pour mieux comprendre saisir les dynamiques. A ce titre ont été rencontrés le Conseil municipal, les organisations faitières, les services techniques locaux, les comités de gestion, les Groupements de promotion féminine (GPF), les Associations de jeunes et d'handicapés, etc.

Les besoins de formations seront examinés transversalement et la communication institutionnelle de la Commune aux plans interne et externe ne sera pas aussi en reste.

Pour faire un bon cadrage, toutes les questions pertinentes doivent être abordées avec les cibles appropriées et tous les secteurs et problématiques d'intérêt doivent être abordés. Il est conseillé de faire l'exploitation tout de suite après pour ne pas oublier des détails importants.

- **L'élaboration et la restitution du bilan diagnostic**

Au cours d'un atelier régional d'un jour, associant le CETL, le sommaire du plan diagnostic est validé, les chapitres répartis selon l'expertise et la disponibilité des membres du CTR. Chaque technicien ayant les données et informations recueillies pour ses chapitres, passent à la rédaction suivant un échéancier accepté de commun accord.

Quand les chapitres traités sont transmis à l'ARD, un atelier régional est de nouveau convoqué pour compléter et améliorer les traitements, fixer une vision, les objectifs et axes d'intervention du PIC pour boucler le bilan diagnostic qui sera restitué à la CEP élargie au Conseil municipal surtout au Bureau et Présidents de commission.

La restitution du bilan diagnostic est en fait l'occasion de valider au niveau communale la situation de référence, les contraintes et atouts des secteurs, les propositions de solutions et la vision et les perspectives de développement en d'autres termes les objectifs généraux et spécifiques pour les six années à venir.

- **La planification**

Elle comprend deux sous étapes:

- **L'identification des projets dans les quartiers**

Les ateliers d'identification de projets sont organisés au niveau quartier sur une journée. Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence de la zone est partagée et les projets jugés nécessaires pour les quartiers sont discutés et recueillis par consensus.

Cet exercice de planification consacre le démarrage des activités du CI récemment mis en place.

A la fin de la séance, le facilitateur synthétise les résultats et précise la portée et le sens de l'exercice en insistant sur la validation réservée aux élus et ses conséquences éventuelles sur les projets présentement identifiés.

- **La sélection et la priorisation des projets par le Conseil municipal élargie à la CEP**

Cette phase est très importante en ce qu'elle remet au conseil municipal sa responsabilité entière à définir les projets de la Commune retenus dans le PIC en dernier ressort. L'on cherche ici à donner au Plan d'Investissement Local (PIL), une véritable appropriation par le conseil qui, par ce procédé, est l'artisan des projets.

Pour ce faire, les actions proposées au niveau quartier par les populations sont regroupées par objectif et présentées au conseil municipal. Avec au besoin l'éclairage des services techniques et des personnes ressources et en considérant les possibilités, le Conseil détermine ses choix en toute connaissance de cause.

A la fin de la séance, le facilitateur procède à la présentation du PIL et des PIA validés.

- **La finalisation du PIC et sa restitution à la commune en vue de son adoption**

Suite aux précédentes étapes, le CTR dispose d'un bilan diagnostic validé et d'un PIL défini par le conseil lui-même. Avec ces deux produits, l'ETL, avec l'appui du CTR, a tout ce qu'il lui faut pour finaliser le PIC.

Par ailleurs, l'exploitation des informations tirées des enquêtes sur les OCB, des ateliers avec la CEP et le Conseil et du cadrage, l'ETL peut proposer un projet de plan de communication interne et externe du Conseil municipal et un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux.

Ainsi cette étape de la finalisation et de la restitution du PIC au CM pour adoption, peut se réaliser dans une dizaine de jours, le temps de mettre en bonne et due forme les trois produits portant sur le PIL, le plan de communication et le plan de renforcement de capacités des acteurs locaux.

La démarche ainsi proposée pour l'élaboration des PLD et des PIC par l'ARD de Saint-Louis apporte des réponses aux faiblesses méthodologiques constatées dans les documents de planification locale à savoir :

- ✓ Le populisme des ateliers de diagnostic et de planification est réduit par la concertation documentée,
- ✓ Le PIC ne souffrira pas d'un manque d'appropriation du Conseil municipal qui est rétabli dans ses prérogatives de définir lui-même les projets de la commune en partant de l'expression des populations et des conseils des services techniques et personnes ressources,

La planification ne sera plus un effet de mode, mais installée dans les actes quotidiens des acteurs locaux suite à un savoir-faire acquis à travers l'élaboration du PIC.



DEUXIEME PARTIE :
BILAN DIAGNOSTIC

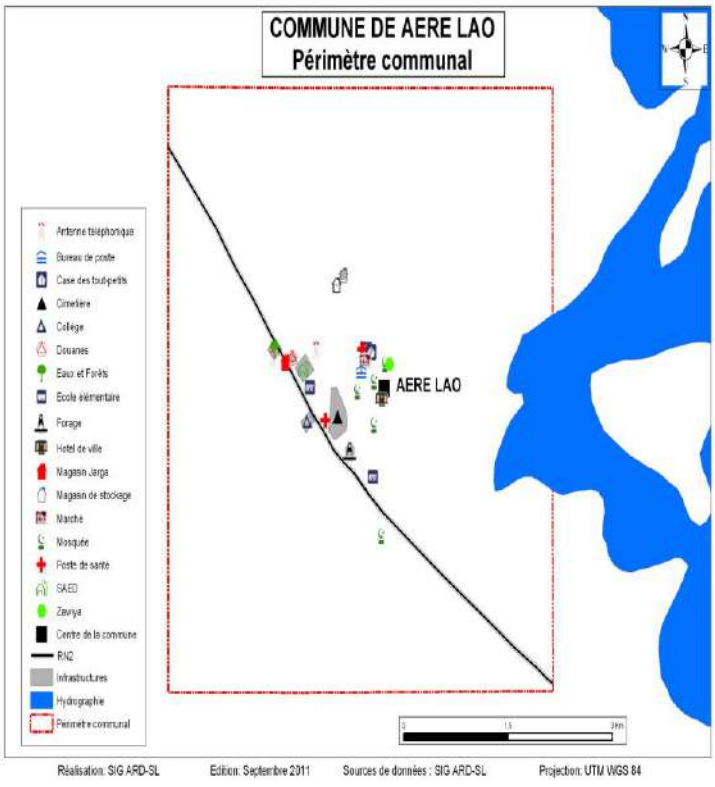
2. Présentation de la commune

2.1.Profil historique

Aéré Lao a connu une évolution au fil du temps passant de village à commune. Il fut fondé au 11ième siècle et devint capitale des Almamy en 1776. Il sera érigé cercle en 1910 par l'autorité coloniale avec à sa tête un commandant. Le cercle était composé de plusieurs cantons, qui eux-mêmes étaient constitués de plusieurs villages.
Aéré Lao deviendra chef-lieu de communauté du même nom en 1980 puis commune en 2009 à la faveur de la réforme de l'administration territoriale et locale afin de mieux rapprocher l'administration des administrés.

2.2.Situation géographique et administrative

La Commune de Aéré Lao est située dans l'arrondissement de Cas-Cas et est ceinturée sur les quatre côtés par la communauté de Doumga Lao.
S'étendant sur une superficie de 3 km², elle comprend 5 quartiers que sont Aéré Mbaybé, Aéré Wourou Diéry, Aéré Halaybé, Aéré Barobé et Mbissane.



2.3.Caractéristiques physiques

2.3.1. Relief

Le relief de la commune est relativement plat.

2.3.2. Climat

Le climat est de type sahélo-saharien et est caractérisé par :

- une alternance de deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies ;
- une température moyenne de 35°C avec de fortes amplitudes en saison sèche ;
- des alizés continentaux chauds et secs ou Harmattan ;
- une pluviométrie faible et irrégulière.

2.3.3. Sols

On distingue trois (3) types de sols :

- Les sols argileux ou Holaldé dans la waalo et le jeejengol : ce sont des sols riches régulièrement inondés par les crues du Fleuve ; propices à la culture de décrue et à la culture irriguée, on y cultive essentiellement le Maïs, le sorgho, le riz et les patates ;
- Les sols sablo-argileux ou Fondé : situés dans le waalo et le jeejengol, ces sols sont rarement inondés et sont surtout adaptés aux cultures de diversification ;

- Les sols sablonneux dans le Jeeri: ce sont des sols filtrants propices aux cultures sous pluie et au développement de pâturage.

2.3.4. Végétation

Le couvert végétal est très peu dense et une différence est perceptible entre le waalo et le jeery.

La végétation dans le waalo est clairsemée avec la présence d'arbres et d'espèces arbustives comme: l'acacia tomentosa (gonakie), l'acacia Adansonia (gawdi), l'acacia Nilotica (Gadele), l'acacia Albida (Thiaski), l'acacia Radiana (Thiludé), les balanites égyptiaca (murtoode) ;

Dans le Jeeri, la végétation est caractérisée par une savane arbustive parsemée de quelques arbres. On y rencontre essentiellement des Acacia sénégal (patude), des Boscia Sénégalensis (Guidjile), des capparis decidua (guumi), des Kalotropis Procera (bamwaami), des Sclerocarya Birrea (eri), des Ziziphus Mauritania (jaabe) etc…

2.3.5. Ressources en eau

Les ressources en eau se résument aux eaux souterraines avec la nappe phréatique et le Maestrichien. La nappe phréatique peut atteindre 25 m dans le Waalo et devient de plus en plus profonde au fur et à mesure que l'on avance dans le Jeeri avec plus de 60 mètres de profondeur. Le Maestrichien, plus productif, est situé à plus de 100 m de profondeur et est capté par les forages.

3. Caractéristiques démographiques

3.1.Répartition de la population selon l'âge et le sexe

Selon l'enquête ménage, la population de la commune d'Aéré Lao est de 11 702 habitants. Elle se caractérise par sa jeunesse ; 32,7 % de la population est constitué de jeunes (18-35 ans), ce qui constitue un atout certain pour le développement d'Aéré Lao. En faudrait-il que importante composante de la population soit bien éduquée et bien afin qu'elle puisse mieux s'investir dans les actions de développement.

Les femmes représentent 53,8 % de la population globale ; elles sont donc majoritaires et leurs préoccupations doivent être suffisamment prises en compte dans toutes les politiques du conseil municipal.

Tableau 1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0 à 2ans	299	5,5	363	5,7	662	5,7
3 à 5 ans	476	8,8	424	6,7	900	7,7
6 à14 ans	1 262	23,3	1 340	21,3	2 602	22,2
15 à 17 ans	369	6,8	602	9,6	971	8,3
18 à 35 ans	1 753	32,4	2 073	33	3 826	32,7
36 à 49 ans	567	10,5	684	10,9	1 251	10,7
50 à 60 ans	287	5,3	360	5,7	647	5,5
60 ans et +	399	7,4	445	7,1	844	7,2
TOTAL	**5 412**	**100**	**6 291**	**100**	**11 703**	**100**

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

3.2.Répartition de la population selon le quartier

Tableau 2 : Répartition de la population selon le quartier

QUARTIERS	TOTAL	
	EFFECTIFS	%
MBISSANE	1 303	11.1
HALAYBE	385	3.3
BAROBE	4638	39.6
WOURO DIERY	875	7.5
MBAYBE	4501	38.5
TOTAL	**11 702**	**100**

Source : Enauête ménaaes PIC Aéré Lao. 2011

Barobé et Mbaybé sont les quartiers les plus peuplés avec près de 40 % de la population globale.

Halalbé vient en dernière position avec moins 4 % de la population de la commune.

4. Accès Aux Services Sociaux De Base

4.1.Education

- **Education formelle**

4.1.1. Enseignement préscolaire

- **Accès**

La commune compte une case des tout-petits dont l'effectif global pour les 3 sections est de 63 élèves. Les filles sont majoritaires avec 58,7 % de l'effectif total, mais leur nombre baisse en grande section.

Le taux de fréquentation de l'infrastructure préscolaire reste faible car la population cible est de 1 562 enfants, c'est-à-dire la tranche d'âge 0-6 ans.

L'éloignement des quartiers de Mbissane et Wouro Weyndo auquel s'ajoute la cherté de la scolarité explique, entre autres, cette faiblesse. En effet, les enfants qui y habitent éprouvent beaucoup de difficultés pour accéder à cette école.



Photo 2 : La case des tout-petits

Tableau 3 : Effectifs des élèves dans le préscolaire

	Petite section		Moyenne section		Grande section		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Garçons	8	44,4	9	36	9	45	26	41,3
Filles	10	55,6	16	64	11	55	37	58,7
TOTAL	**18**	**100**	**25**	**100**	**20**	**100**	**63**	**100**

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Qualité**

L'établissement préscolaire est dans un environnement acceptable où l'on peut retrouver l'essentiel des commodités. A ce tableau s'ajoute une cellule pédagogique dynamique dont la contribution à la qualité de l'enseignement est bien appréciée. Toutefois, il convient de souligner l'insuffisance des tables-bancs et des manuels scolaires.

Tableau 4 : Dotations en manuels scolaires

	Lecture	Calcul	Eveil	Autres
Quantité	104	292	39	47

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Ouvrages annexes**

La case des tout-petits est dotée de l'essentiel des ouvrages annexes comme le montre le tableau ci-dessous. Une salle informatique nécessaire à l'initiation informatique des tout-petits et une bibliothèque sont absentes. Leur construction et leur équipement contribueraient pour beaucoup à l'éveil de cette catégorie des la population scolaire.

Tableau 5 : Ouvrages annexes

Bloc administratif	Bloc sanitaire	Salle informatique	Bibliothèque	Electricité	Eau	Clôture
Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Gestion**

Un comité de gestion est chargé de gérer l'établissement ; il se réunit régulièrement et intervient dans la sensibilisation des parents pour une inscription massive des enfants. Il est à noter l'inexistence d'une association des parents d'élèves qui est l'interface entre l'école et le milieu.

4.1.2. Enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire a pour cible les enfants de 7 à 12 ans et vise à leur faire acquérir les connaissances de base (écriture lecture et calcul) pour une durée de 6 ans.

- **Accès**

La commune compte 3 écoles élémentaires accueillant au total 1255 élèves dont 715 filles, soit 57 % de l'effectif global. L'importance numérique des filles dans cet ordre d'enseignement est à mettre sur le compte d'une bonne campagne de SCOFI qui a vu la mobilisation de tous les acteurs et partenaires de l'école. C'est dire que la lutte pour la réduction des disparités entre sexe est un pari gagné à Aéré Lao.

Tableau 6 : Effectifs des élèves dans l'élémentaire

	EFFECTIFS		
	Garçons	**Filles**	**TOTAL**
Aéré Lao 1	254	332	586
Aéré Lao 2	184	292	476
Aéré Lao 3	102	91	193
TOTAL	**540**	**715**	**1255**

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Qualité**

En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, les pouvoirs publics font beaucoup d'efforts pour améliorer les conditions d'apprentissage dans l'espace scolaire. Cependant, la qualité de l'éducation est affectée par le déficit de tables-blancs dans toutes les écoles. Cette situation a conduit les élèves à s'assoir par 3. Il faut ajouter à cela l'insuffisance de salles de classes comme en témoignent l'existence de 5 abris provisoires.
Les manuels scolaires ne suffisent pas pour couvrir les besoins des élèves ; par exemple, en lecture, il y a environ un livre pour 3 élèves et en calcul un pour 5 élèves.

- **Ouvrages annexes**

Les ouvrages et services annexes sont indispensables pour la sécurité des écoles, le bien-être des élèves et du personnel enseignant et administratif.
Si toutes les écoles sont clôturées et disposent de blocs sanitaires (tous en mauvais état), il n'en est pas de même pour les autres ouvrages et services annexes. Ainsi, seule l'école Aéré Lao 1 est électrifiée, dispose de bloc administratif et de plantation d'arbres ; elle est par conséquent la mieux pourvue en ouvrages. L'école Aéré Lao 2 est la moins lotie, car elle n'est ni électrifiée, ni branchée au réseau d'adduction d'eau ; en plus elle n'a pas de bloc administratif et de plantation d'arbres.

Tableau 7 : Ouvrages et services annexes

	Electricité	**Plantation d'arbres**	**Eau**	**Clôture**	**Bloc sanitaire**	**Bloc administratif**
Aéré Lao 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Aéré Lao 2	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
Aéré Lao 3	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Gestion**

L'Education est l'un des 9 domaines de compétences transférées aux collectivités locales. La population participe à la vie et à la gestion de l'école à travers des structures de gestion que sont l'Association des Parents d'Elèves et le Comité de Gestion.

La réparation des tables-bancs défectueux, la construction d'abris provisoires et l'organisation de campagnes de sensibilisation pour l'inscription des filles à l'école sont à mettre à l'actif des structures de gestion des écoles.

L'école a su développer un partenariat très fructueux. C'est ainsi que la commune et le conseil régional de Saint-Louis participent au fonctionnement des établissements scolaires en octroyant des fournitures et des bourses aux élèves. L'Association des Emigrés apporte également sa contribution en finançant la construction de salles de classes.

Tableau 8 : Structures de gestion

STRUCTURES DE GESTION	Désignations	ECOLES		
		Aéré Lao 1	Aéré Lao 2	Aéré Lao 3
APE	Existence (oui=1 et non=0)	1	1	0
	Fonctionnalité (oui=1 et non=0)	1	1	0
CG	Existence (oui=1 et non=0)	1	1	0
	Fonctionnalité (oui=1 et non=0)	1	0	0

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

4.1.3. Enseignement Moyen

La lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation de 2004, l'objectif du gouvernement dans l'enseignement moyen était d'accueillir au moins 53% des sortants de l'élémentaire en 2007 et 65% en 2010.

- **Accès**

La commune compte 1 collège d'enseignement moyen général (CEM) à cycle complet où est dispensé l'enseignement moyen pour une durée de 4 ans. L'effectif total est de 756 élèves dont 446 filles, soit 59 %. La supériorité numérique des filles dans le moyen peut s'expliquer la réussite de la politique de leur maintien dans cet ordre d'enseignement.

- **Qualité**

L'analyse du tableau ci-dessous montre un déficit de 4 salles de classes ; les besoins ne sont donc pas couverts, ce qui explique les effectifs pléthoriques dans les salles de classes comme en témoigne le ratio 63 élèves/classe. Pour pallier ce déficit, des classes pédagogiques sont créées.

Le ratio élève/table-banc étant de 2, on en déduit que cet équipement existe en quantité suffisante.

Tableau 9 : Qualité de l'enseignement dans le cours moyen

CEM	
756	Effectif élèves
12	NB Salle de classe
16	Nb classes pédagogiques
353	Nb tables-bancs
2	Ratio Elève/tables-bancs
63	Ratio Elève / Classe
1,3	Ratio salle pédagogique / salle de Classe

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Ouvrages annexes**

Le collège dispose de tous les ouvrages annexes indispensables pour un enseignement de qualité. Toutefois, il convient de souligner l'étroitesse du bloc administratif et la vétusté du matériel informatique. Par ailleurs, l'inexistence d'un logement de gardien de permet pas sécuriser l'école.

Tableau 10 : Ouvrages et services annexes dans le cours moyen

	Bibliothèque	Eau	Clôture	Electricité	Plantation d'arbres	Bloc d'hygiène	Bloc administratif
CEM Aéré Lao	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

- **Manuels scolaires**

Les manuels scolaires sont disponibles pour toutes les disciplines mais ne sont pas tous suffisants pour répondre à la norme 1 livre par élève. Si en sciences physiques et en mathématiques le matériel didactique est en quantité suffisante pour tous les niveaux, il est déficitaire pour les autres matières. A titre d'exemple, il y a pour la classe de 3^{e} 1 livre d'anglais pour 2 élèves, 1 livre d'instruction civique pour 14 élève et 1 livre d'arabe pour 42 élèves.

En outre, le manque de bloc scientifique et technologique répondant aux normes ne permet pas des enseignements scientifiques et technologiques de qualité.

Tableau 11 : Répartition des manuels par élève et selon le niveau

Niveau	Effectifs élèves	Nombre de livre par élève							
		Sciences physiques	Maths	Français	Anglais	Arabe	SVT	Instruction civique	Histoire et Géographie
3e	171	2	3	3	0	0	0	0	0
4e	182	2	3	0	0	0	0	0	0
5e	187	-	1	0	0	-	0	0	0
6e	216	-	1	0	0	-	0	0	0

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

- **Gestion**

Le collège a une association des parents d'élèves mais celle-ci a du mal à fonctionner normalement. L'apport de cette structure de participation et de gestion se trouve donc très insuffisant comme en atteste le peu de réalisations en matière de construction et d'équipement.

4.1.4. Enseignement Secondaire

- **Accès**

Un lycée d'enseignement général est créé en 2002, mais il n'a pas de locaux propres ; il est abrité par le collège. Le lycée compte 420 élèves dont plus de la moitié est constituée de filles, soit 53,6 %. Si les séries littéraires accueillent plus de filles (55,9 %), on note plus de garçons dans les séries scientifiques (56,3 %) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Effectifs des élèves du secondaire selon le sexe

	Série littéraire		Série scientifique		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Garçons	155	44,1	40	56,3	195	46,4
Filles	194	55,9	31	43,7	225	53,6
Total	**349**	**100**	**71**	**100**	**420**	**100**

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

- **Education Non Formelle**

4.1.5. Enseignement arabo-coranique

L'enseignement arabo-coranique est dispensé dans 18 « daraas » qui comptent au total 260 « talibés » provenant pour l'essentiel d'autres localités. L'enseignement du coran qui se fait dans des conditions dures avec l'absence de latrines adéquates et d'électricité a pour cadre des maisons inachevées et prêtées ou les domiciles des maitres coraniques eux-mêmes.

Les « daaras » ont reçu dans le passé le soutien de partenaires dont TOSTAN et l'UNICEF qui ont leur ont fourni régulièrement du savon, des denrées alimentaires et des médicaments. Grâce à cet appui, les « talibés » ne mendiaient plus et donc se consacraient exclusivement à l'apprentissage du coran. Mais avec l'arrêt de ce soutien, ils ont repris la mendicité.

4.1.6. Alphabétisation

TOSTAN est le seul opérateur à avoir initié un programme d'alphabétisation en poular pour l'année 2010-2011. Les cours ont attiré plus de femmes que d'hommes.

4.2.SANTE

- **Accès**

La commune dispose d'un poste de santé fonctionnel polarisant plusieurs villages satellites. Il est sécurisé grâce à une clôture en dur et est raccordé au réseau électrique et à l'adduction d'eau.

La maternité compte 1 salle d'hospitalisation de 12 lits et une autre pour les observations, ce qui est insuffisant compte tenu de la taille de la population de la commune.

Les conditions de travail et d'hospitalisation sont en cours d'amélioration avec la réfection des locaux et la construction d'une nouvelle salle d'hospitalisation. Le conseil municipal en partenariat avec le PNDL et l'association des émigrés à pu obtenir le financement.

Les évacuations sanitaires se sont font à l'hôpital de Ndioum situé à 39 km à l'aide d'une ambulance en bon état offerte par l'association des émigrés qui a également pris en charge la dotation en carburant.

Il faut souligner que, face à une demande de plus en plus forte, un 2^{e} poste de santé est construit, mais il n'a pas encore commencé à fonctionner faute d'équipement et de personnel. Cette infrastructure, une fois fonctionnelle, permettra à la commune d'atteindre et même de dépasser la norme de l'OMS de 1 poste de santé pour 10 000 habitants. On aura alors 1 poste de santé pour 5 852 habitants.

- **Qualité**

Le personnel de santé se compose de 1 infirmier, 1 sage-femme, 2 matrones, 4 agents de santé communautaire et 1 dépositaire de médicaments.
Le personnel qualifié ne répond donc pas aux normes de l'OMS, car nous avons :

- 1 infirmier pour 11 703 habitants au lieu de 1 infirmier pour 300 habitants (norme OMS) ;
- 1 sage-femme pour 3 593 femmes en âge de reproduction au lieu de 1 sage-femme pour 300 femmes en âge de reproduction (norme OMS).

- **Gestion**

Le poste de santé est géré par un comité de santé peu fonctionnel et dont le bureau n'est pas renouvelé depuis plusieurs années. Son fonctionnement est limité par ses faibles capacités en gestion administrative et financière.
Les motivations des ASC et matrones sont prise en charge par le comité mais elles sont payées tardivement.

- **Bilan épidémiologique**

La situation épidémiologique se présenta comme suit :

- Infections respiratoires aigues (IRA)
- diarrhées
- Hyper tension artérielle (HTA)
- Dermatose
- Paludisme
- Infections sexuellement transmissibles (IST)
- Anémie
- Bilharziose



L'ambulance du poste de santé offert par un fils de la commune

Le paludisme, principal motif de consultation, est en net recul ainsi que les IST. L'utilisation de moustiquaire imprégnée à grande échelle et le changement de comportement à risque en sont les facteurs explicatifs.

4.3.L'HYDRAULIQUE

- **Accès**

La population, pour satisfaire ses besoins en eau potable, s'approvisionne à partir d'1 forage, de 2 puits-forages et de 6 puits dont l'état est bon. Le forage est le principal mode d'approvisionnement avec 713 branchements particuliers et 31 bornes-fontaines.

La Commune et l'ASUFOR, pour élargir l'accès à l'eau, ont initié un projet d'extension du réseau d'adduction aux quartiers non desservis pour un montant de 5 millions.

- **Qualité**

La qualité de l'eau du forage est très bonne et l'ouvrage capte la nappe maestrichtienne au bon débit et disponible en quantité suffisante pour une satisfaction totale des besoins domestiques. Par contre, la qualité de l'eau des puits reste douteuse.

- **Gestion**

La gestion technique et financière du forage est assurée par l'ASUFOR, très dynamique et citée en exemple dans la région. Elle a sur fonds propres fait plusieurs réalisations parmi lesquelles on peut citer :

- La réhabilitation et la densification du réseau d'adduction d'eau sur 10 km;
- L'électrification du forage et l'achat d'un groupe électrogène de secours ;

- La construction d'un bureau et d'une salle de réunion.

L'ASUFOR a également pris en charge gratuitement les frais d'installation de compteur d'eau dans les établissements scolaires, le poste de santé, les mosquées et l'hôtel de ville. Les factures d'eau sont également à sa charge.

La commune a voté un budget de 5 millions de francs CFA pour l'extension du réseau d'eau et le projet est cours d'exécution. Il permettra d'améliorer sensiblement le taux d'accès à l'eau potable dans toute la commune.

5. ASSAINISSEMENT-ENVIRONNEMENT

5.1.Latrines

Tous les ménages disposent de latrines modernes ou traditionnelles. 85% d'entre eux utilisent une latrine moderne qui répond mieux aux normes d'hygiène et de sécurité.

5.2.Ordures ménagères

L'activité humaine sur le territoire communal génère des déchets de toutes sortes qui, en l'absence d'un système de gestion des ordures ménagères, sont déversés de façon sauvage sur la voie publique. Cette situation expose la santé de la population à plusieurs maladies tout en ayant une conséquence sur l'esthétique de la commune.

Une opération ponctuelle « set setal » est organisée chaque année par la commune qui loue les services d'un grader pour enlever les ordures ménagères des dépôts sauvages et les amener hors du territoire communal.

Dépôt sauvage d'ordures ménagères



5.3.Eaux pluviales et eaux usées

La commune ne disposant pas d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, celles-ci sont déversées ou stagnent sur la voie publique. Elles constituent alors des sources potentielles de maladies dont la répandue est le paludisme.
Aéré Mbaybé, Aéré Wouro Diéri et Aéré Barobé sont les quartiers les plus touchés par les inondations. En cas de sinistre, leurs habitants sont logés provisoirement dans des tentes offertes par l'Etat.

6. ACTION SOCIALE

Les groupes vulnérables parmi lesquels nous pouvons citer les personnes en situation d'handicap, les enfants et les femmes en situation difficile, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les personnes déplacées et rapatriées sont plus affectés par la pauvreté.
La commune compte au minimum 1 160 personnes appartenant à ces groupes vulnérables. Elles font face à des difficultés dont :

- le manque de formation professionnelle ;
- leur inorganisation ;
- l'accès difficile à l'appareillage ;
- l'absence de couverture sanitaire.

L'Etat et la commune accompagnés de partenaires mettent en œuvre des actions pour améliorer les conditions d'existence de ces groupes vulnérables. C'est ainsi que la commune, dans le cadre de sa politique de promotion de ces catégories de la population, a recruté une personne vivant avec un handicap comme collecteur de taxes.

Tableau 13 : Situation des groupes vulnérables

Groupes vulnérables	Effectifs	%
Personnes en situation de handicap (moteur, visuel, mental, etc)	52	4,5
Familles nécessiteuses	250	21,6
Talibés	260	22,4
Personnes vivant avec le VIH	65	5,6
Orphelins et enfants vulnerable	-	-
Sinistrés	533	45,9
Réfugiés	-	-
Total	**1 160**	**100**

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

7. JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINES

7.1.Sports

Le football et la lutte traditionnelle sont les 2 disciplines sportives auxquelles s'adonnent les jeunes. Le football, principale activité, compte 290 pratiquants répartis dans 10 associations sportives et culturelles dont une seule à une reconnaissance juridique ; il s'agit de l'ASCAL (association sportive et culturelle d'Aéré Lao) créée en 1967.

2 terrains non clôturés mais équipés de camps sont les infrastructures sportives où les matches de football se jouent, ce qui pose un problème de sécurité. En plus, chaque club à un terrain vague pour ses matches de préparation. Les 10 terrains n'ayant pas été attribués par le conseil municipal par délibération peuvent à tout moment être utilisés à d'autres fins.

Le conseil municipal appuie le football an allouant une subvention financière et en offrant un équipement sportif aux ASC, ce qui leur permet de mieux préparer les tournois dont celui du maire doté d'un trophée.

7.2.Culture

La commune recèle de potentialités culturelles que sont :

- Les troupes théâtrales « Dudal Poular », « Aéré Wouro Diéry » et « Ciré Diop » ;
- Les troupes folkloriques selon les ethnies : Awloubé, Laobé, wambabé, Safalbé plus fréquemment et selon les circonstances les Maboubé dans le Diléré ;
- l'orchestre ;
- les monuments, sites et places historiques :
    - MBoulé (Wendou) surnom de Aéré Lao;
    - Dudal Almamy où Baidy Kadio avait tué le colon Abel qui avait manifesté un comportement grossier à l'égard de l'Islam;
    - Gafo et Awgaly, rivières très célèbres;
    - Tiommé, lieu de la bataille entre sérères et al poular qui s'est soldé par la fuite des sérères abandonnant leurs champs ;
    - Woldé Boumaye : guerre entre Toro et Lao consacrant l'interdiction formelle à Aéré Lao de voyager, ni de prendre d'initiative le Mardi ;
    - Thially Diaka consacrant l'élaboration en 1960 du premier plan de développement du sénégal ;
    - la grande mosquée de Aérankobé implantée par EL Hadj Omar Tall ;
    - la tombe de Thierno Sakho Bass Mor de Sintiou Dangdé , marabout de El Hadj Omar Tall.

Une veillée culturelle est organisée en moyenne chaque week-end pendant toute l'année à laquelle il faut ajouter des « ziarra » et des « gamou », moments de recueillement et de prière.

Les activités culturelles sont des canaux de communication pour véhiculer des messages et mobiliser la population autour des questions de développement. L'inexistence d'infrastructures de promotion de culturelle, le sous-équipement de l'orchestre et l'insuffisance des moyens financiers des différents groupes de théâtre et de folklore limitent le développement de la culture dans la commune.

8. URBANISME ET HABITAT

Les limites de la commune sont fixées par le décret n° 2008-1496 du 31 décembre 2008. Elles s'établissent comme suit à partir de la Mosquée Barobé :

- A l'Est : à 3 Km ;
- A l'Ouest : à 3 Km.
- Au Nord : à 3 Km ;
- Au Sud : à 3 Km.



Photo : Quartier non loti

La commune dispose de réserves foncières dans ses parties Nord,

Ouest et Sud-Ouest. Elles sont destinées à accueillir des équipements collectifs et des projets de lotissement.

L'extension de la ville s'est faite à partir du quartier ancien Aéré Mbaybi vers la RN2 où se trouvent en plus des quartiers récents la gare routière, le collège, le deuxième poste de santé et les grands magasins.

En l'absence de documents d'urbanisme, le développement de la commune et son extension ne sont pas planifiés. Les quartiers sont irréguliers et la voirie n'est pas aménagée, ce qui rend difficile la circulation sur le périmètre communal.

En ce qui concerne la typologie de l'habitat, les constructions en dur sont de loin plus importantes avec 80 % du bâti. Les maisons en banco viennent en seconde position avec 20 %.

9. ECONOMIE LOCALE

9.1. AGRICULTURE

L'agriculture constitue la locomotive de l'économie locale et occupe près de 60% de la population active. Elle est pratiquée sous 3 formes : culture irriguée (60%), culture de décrue (10%) et culture sous pluie (30%).

9.1.1. Culture irriguée

Elle est pratiquée dans la cuvette de Aéré Lao adossée au cours d'eau « Le Doué » et aménagée par la SAED pour une superficie de 1 270 ha. Quatre GIE de la commune y exploitent une superficie de 420, 92 ha et les spéculations cultivées concernent le riz, la tomate, le gombo et l'oignon.

Les rendements moyens pour le riz, la tomate et l'oignon sont respectivement de 6 t/ha, 25 t/ha et 20 t/ha

Tableau 14 : Superficie exploitée selon les spéculations

	Superficie exploitée (ha)		Total
	Riz	Polyculture	
GIE Aéré Barobé	82,50	19	101,50
GIE Aéré Mbaybé	133,22	32	165,22
GIE Aéré Wouro Dièri	69	26	95
GIE Aéré Alaybé	47,20	12	59,20
Total	331,92	89	**420,92**

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

La riziculture est la principale activité avec une production moyenne annuelle de 2500 tonnes dont plus de 60% est écoulé sur le marché pour le remboursement des dettes contractées à la banque et la couverture de charges familiales ; la partie non commercialisée est destinée à l'autoconsommation familiale.

La culture irriguée bénéficie de l'appui de la SAED (encadrement), de l'ANCAR (conseil agricole) et de la CNCAS (financement).

9.1.2. Culture de décrue

La culture de décrue est pratiquée sur de petites superficies sur les berges du Doué selon que les crues sont importantes ou faibles. Elle concerne le sorgho, le niébé et le maïs dont la production est destinée à l'autoconsommation familiale.

9.1.3. Culture sous pluie

La culture sous pluie se déroule en hivernage sur les sols ferrugineux tropicaux du Diéri. Soumise aux aléas de la pluviométrie, elle connaît un net recul au profit des cultures irriguées dans la vallée où l'eau est maîtrisée.
Les spéculations cultivées sont le mil et la pastèque.

L'agriculture bénéficie de l'apport de ressources humaines bien formées maîtrisant parfaitement les itinéraires techniques. La disponibilité des ressources eau et terre en quantité et en qualité constituent également des atouts très importants.

L'épine dorsale de l'économie locale se heurte à des difficultés qui limitent sa performance. Ce sont :

- l'insuffisance des moyens financiers des producteurs ;
- la forte pression aviaire ;
- le mauvais état des aménagements (canalisation et piste de production) ;
- la forte dépendance à l'électricité ;
- la mise en place tardive des intrants.



Photo : Casier rizicole de GIE de la commune

9.2. ELEVAGE

L'élevage occupe plus de 20% de la population active et le 2e rang de l'économie locale après l'agriculture. Le cheptel est composé de 15 371 bovins, 14 670 ovins/caprins, 275 équins et 110 asins.

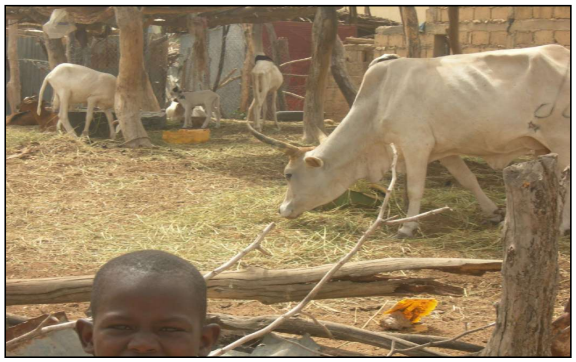
Les animaux sont essentiellement destinés à la commercialisation, ce qui constitue une source de revenus pour les éleveurs.

La pratique de l'élevage s'appuie sur :

- un parc à vaccination ;
- un magasin de vente d'aliments de bétail ;
- deux vétérinaires privés ;
- un point de vente de produits vétérinaires.

L'Etat, à travers le programme national d'insémination artificielle, soutient ce secteur qui doit contribuer à l'autosuffisance alimentaire du Sénégal. Ainsi, 250 vaches ont été inséminées.

Photo : Unité d'embouche familiale



L'élevage, pour mieux jouer son rôle, devrait voir ses difficultés surmonter. A savoir :

- le manque d'infrastructures de promotion du secteur (unité laitière, abattoirs, abreuvoirs) ;
- la cherté des aliments de bétail ;
- l'insuffisance d'aires de pâturage ;
- la faible organisation des producteurs.

9.3. PECHE

La pêche est de type artisanal et est pratiquée sur le Doué par 5% de la population active. La production moyenne journalière est de 100kg pendant l'hivernage et 10 kg en saison sèche. Les espèces pêchées sont le plus souvent destinées à l'autoconsommation familiale.

La rareté de la ressource et le caractère rudimentaire du matériel de pêche ne favorisent pas le développement du secteur.

9.4. COMMERCE

L'activité commerciale occupe environ 10% de la population active et concerne le commerce de gros, de demi-gros et de détails. Elle a pour cadre le marché hebdomadaire et le marché permanent.
Le marché hebdomadaire attire tous les jeudis vendeurs et acheteurs venus l'hinterland de la commune mais également d'ailleurs.

L'étroitesse du marché permanent, la faible organisation des commerçants et l'insuffisance des hangars sont les contraintes au développement du secteur.

9.5. ARTISANAT

L'artisanat occupe 7% de la population active et concerne les services suivants : la poterie, la bijouterie, la forge, la menuiserie, la mécanique, la couture, la teinture et la sculpture.

Le secteur qui contribue à la formation des jeunes filles et garçons dans divers métiers souffre d'un sous équipement et d'une organisation.

Tableau 15 : Répartition des entreprises artisanales selon le type

	Poterie	Bijouterie	Forge	Menuiserie métallique	Menuiserie bois	Mécanique	Couture	Teinture	Coiffure
Unités artisanales	**3**	**5**	**2**	**6**	**5**	**2**	**17**	**3**	**4**
Apprenants	**6**	**13**	**4**	**24**	**14**	**8**	**13**	**9**	**6**

***Source** : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011*

9.6. TRANSPORT

Le véhicule hippomobile est le seul mode de transport sur tout le territoire communal.

Il assure la liaison entre les différents quartiers au tarif de 100f par passager. Et pendant les jours du marché hebdomadaire, il sert à transporter les personnes et les marchandises venant de l'arrière-pays de la commune.

Aéré Lao étant situé sur la RN2, les différentes catégories de véhicules de transport empruntant cet important axe routier y font escale très souvent pour prendre des voyageurs ou en faire descendre.



***Photo** :Moyen de transport*

Le secteur du transport qui souffre de son inorganisation constitue cependant une source de recettes très importante pour la commune.

Tableau 16 : Evolution des mandats selon la provenance (en millions de francs)

Provenances	2009	2010
Sénégal	47 250 706	78 066 740
Afrique	32 067 029	177 229 953
Europe	82 378 433	255 267 882
Amérique	44 000 000	55 945 666
Autres	00	00
Total	205 696 168	566 510 241

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

9.7. POSTE

Le bureau de poste implanté dans la commune et polarisant plusieurs localités environnantes joue un rôle économique et social très important en offrant à la population une large gamme de produits et services dont l'émission et le paiement de mandats.

En 2010 le bureau de poste a payé des mandats pour une somme globale de

566 510 241 f CFA soit une hausse de 63,7 % par rapport à l'année 2009. Les transferts de fonds proviennent de ressortissants de la commune et de son hinterland dans le reste du pays et à l'étranger. L'argent envoyé sert plus à l'entretien des familles et à la construction de bâtiments à usage d'habitation.

9.8. TELECOMMUNICATIONS

Le territoire communal est bien couvert par les réseaux mobile et fixe des opérateurs que sont ORANGE/SONATEL, TIGO et EXPRESSO. La téléphonie mobile compte plus d'abonnés en raison des commodités qu'elle offre. Plus de 95 % des ménages disposent d'un téléphone fixe ou mobile.

Internet, bien qu'il soit accessible, reste faiblement utilisé.

La commune est bien arrosée par les radios communautaires de Pété et Cas- Cas et par la RTS. Les radios de proximité constituent une opportunité pour le conseil municipal et les autres acteurs du développement local de dialoguer avec la population et de véhiculer des messages pour une citoyenneté active.

10. GOUVERNANCE LOCALE

10.1.Conseil municipal

Le conseil municipal est composé de 46 conseillers appartenant à diverses catégories socioprofessionnelles et ayant des niveaux d'instruction différents. 17 conseillers sont instruits, soit 36,7 % de l'ensemble.

Les femmes au nombre de 7 sont faiblement représentées dans l'organe délibérant, ce qui ne traduit pas leur poids démographique.

Le conseil municipal se compose de 16 commissions techniques dont 1 seule est dirigée par une femme. Elles sont chargées de faire des propositions pour un meilleur exercice des domaines de compétences transférés. Leurs réunions ne sont pas régulières et seules les commissions SANTÉ et EDUCATION dispose d'un plan d'action.

La faible maîtrise des textes de lois de la décentralisation et des rôles et responsabilités des élus limite le bon fonctionnement du conseil municipal.

Le personnel municipal se compose ainsi qu'il suit :

- un secrétaire, niveau 4e secondaire ;
- un agent d'état civil, niveau 3e secondaire ;
- un régisseur municipal, niveau

Tableau 17 : Commissions techniques du conseil municipal

COMMISSIONS TECHNIQUES	
Education	Hydraulique
Santé	Urbanisme et Habitat
Affaire sociale	Transport
Environnement	Culture
Agriculture	Jeunesse et Sports
Elevage	Commerce
Planification	Domaines
Commission féminine	Finances

***Source* : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011**

CM2 ;

- des collecteurs de taxes, alphabétisés ;

Un secrétaire municipal est donc absent du personnel bien qu'il joue un rôle très important dans le fonctionnement de l'institution.

10.2.FINANCES LOCALES

L'analyse du tableau 18 montre que la commune n'arrive pas à recouvrer d'une manière satisfaisante ses recettes. En 2009, le taux de recouvrement qui était de 60 % a connu une baisse en 2010 en tombant à 41,3 %. La mise en place d'une stratégie de recouvrement des recettes fiscales est nécessaire pour un accroissement significatif des ressources budgétaires.

En ce qui concerne la répartition du budget, il est à souligner qu'en 2009 aucun investissement n'a été réalisé. Tout le budget étant absorbé par le fonctionnement.

Tableau 18 : Evolution du recouvrement des recettes fiscales

	Prévisions de recettes	Recouvrements	Taux de recouvrement
2009	32 550 000	19 458 000	60
2010	71 550 000	29 542 000	41,3

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

Tableau 19 : Répartition du budget entre l'investissement et le fonctionnement

	2009		2010	
	Montant	%	Montant	%
Fonctionnement	32 550 000	100	31 880 000	44,4
Investissement	0	0	40 000 000	55,6
Total	32 550 000	100	71 880 000	100

Source : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011

10.3.COMMUNICATION

Les réunions du conseil municipal sont portées à la connaissance des élus locaux par écrit (convocations) et à la population par l'intermédiaire d'un crieur public et à travers les ondes de la radio communautaire PETE FM.

Les délibérations et autres décisions font l'objet d'affichage dans l'hôtel de ville afin de faciliter la circulation de l'information.

10.4.PARTENAIRES

La commune est accompagnée dans sa mission de développement par des partenaires qui lui apportent un soutien financier et technique. Ils interviennent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, etc. Leurs interventions impactent positivement le niveau de vie de la population, ce qui met la commune dans la bonne voie pour atteindre les OMD.

Tableau 20 : Liste des partenaires et leurs domaines d'intervention

Partenaires	Domaines d'intervention	Période
PNDL	Services sociaux de base	2010-2011
PIDEL	Secteur économique	2010-2011
PRP	Activités Génératrices de Revenus	2011
Forum Civil	Bonne gouvernance	2011
Mouvement citoyen	Budget participatif	2011

***Source** : Enquête ménages PIC Aéré Lao, 2011*

10.5.DYNAMIQUE DES ACTEURS

La population s'est organisée pour mieux participer à la gestion des affaires locales. Les associations de développement, les ASC et les GIE et GPF sont les structures organisées qui s'investissent dans les divers domaines de l'activité économique et sociale.

10.5.1. Les associations de développement

Elles sont composées des conseils de quartier, des comités de gestion des services sociaux (santé, hydraulique, éducation, etc.) et d'une Association pour le Développement d'Aéré Lao

Les conseils de quartier mis en place pour la première fois lors du processus de planification constituent des structures relais du conseil municipal. Ils fédèrent toutes les OCB au niveau quartier et sont des porteurs de projets de développement pour leur entité.

Les comités de gestion fonctionnement normalement et s'acquittent de leur mission qui est de gérer dans la transparence et l'efficacité les structures de base pourvoyeuse de services sociaux indispensables au bien-être de la population.

L'insuffisance des moyens matériels et financiers et la faible capacité en gestion administrative et financière limitent les ambitions des associations de développement.

10.5.2. Les groupements

Les groupements ont une fonction économique et interviennent dans les activités génératrices de revenus tels que l'agriculture et le commerce. Un GIE exploite 412 ha de terre dans la cuvette d'Aéré Lao et les produits agricoles tirés de leur activité est pour l'essentiel écoulé sur le marché.

10.5.3. Les associations sportives

La commune compte 10 ASC dont l'essentiel des activités concerne le sport avec le football comme discipline principale.

Le faible niveau d'organisation, l'insuffisance des moyens matériels et financiers et la faible capacité en gestion administrative sont les contraintes auxquelles font face les associations sportives.

11. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

La commune d'Aéré Lao est très jeune puisqu'elle existe seulement depuis trois ans, suite à une réforme de l'administration territoriale et locale.

Elle recèle de beaucoup de potentialités et d'atouts qui, judicieusement exploités, peuvent faire de la localité une commune rayonnante sur tous les plans.

Par ailleurs, il convient de noter qu'Aéré Lao fait face à des contraintes qui handicapent son développement.

Tous les ordres d'enseignement sont présents dans la commune : de la petite enfance au secondaire. Mais le déficit de manuels et matériel didactiques auxquels s'ajoutent celui de tables-bancs et de salles de classe ne favorise pas un enseignement de qualité.

On note dans le secteur de la santé un poste de santé où officie un personnel qualifié. L'infrastructure est bien gérée par un comité dynamique et une bonne partie des ressources financières générées y est réinvestie. La faiblesse du plateau technique et l'insuffisante motivation du personnel constituent des contraintes qu'il faudrait lever pour des services de santé de meilleure qualité.

Le taux d'accès à l'eau potable est satisfaisant et ceci grâce à un forage d'une grande capacité et au dynamisme du comité de gestion. Avec le projet d'extension du réseau en cours, tous les ménages seront alimentés et les OMD en matière d'eau potable seront largement atteints.

En ce qui concerne le secteur de l'assainissement, on note que des ménages continuent d'utiliser des latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes d'hygiène. Les ordures ménagères, en l'absence d'un système de gestion, sont déversées d'une manière anarchique sur la voie publique. Les eaux pluviales stagnent en raison de l'inexistence d'un réseau d'évacuation. Tout ceci pollue le cadre de vie et expose la population à des maladies.

Toute l'économie de la commune repose sur l'agriculture, activité motrice tirant les autres secteurs dont l'artisanat, le transport et le commerce. Le développement de l'agriculture est freiné par l'accès difficile au crédit, la mise en place en place tardive des intrants et l'insuffisante organisation des producteurs.

Le conseil municipal est responsable du développement économique et social de la commune. Composé d'hommes et de femmes engagés et nourrissant beaucoup d'ambitions pour la collectivité, il cherche à améliorer les conditions de vie de la population dans une démarche inclusive. Son action est limitée, entres autres, par l'insuffisance des ressources budgétaires et la faiblesse maîtrise des textes de lois de la décentralisation.



TROISIEME PARTIE : ORIENTATION ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I- Vision a long terme

II- Stratégies a moyen terme

III- Plan d'investissement Communal

PIC DE AERE LAO 2011-2016

TROISIEME PARTIE : RIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

1- VISION DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME

Aéré Lao : carrefour urbain moderne, rayonnant et attractif.

Telle est la vision que le Maire a décliné pour sa commune et qui est largement partagée par toutes les composantes de la population qui se sont engagées pour sa réalisation. Les partenaires institutionnels, techniques et financiers ont aussi pris l'engagement d'accompagner le Maire pour que cette vision devienne réalité.

Il s'agira de faire d'Aéré Lao, une commune :

- offrant une large gamme de produits et de services de qualité à sa population et à son hinterland. La santé, l'éducation, l'hydraulique et l'assainissement recevront une attention toute particulière des autorités municipales qui devront y investir en priorité. La commune pourra alors relever le défi de l'atteinte des OMD.
- bien aménagée et bien assainie où la population trouve un cadre de vie favorable à sa santé et à son épanouissement.
- où la population bien formée participe à la gestion des affaires locales en s'acquittant de ses obligations financières et en respectant toutes les règles édictées en matière environnementale et autres. Et où les élus maîtrisant bien les textes de lois de la décentralisation et conscients de leurs devoirs travaillent dans le sens attendu par leurs mandants et en toute transparence.
- où l'économie joue véritablement son rôle de créateur de richesses et de levier de lutte contre la pauvreté. L'agriculture, principale activité, doit dans son essor entrainer les autres secteurs de l'économie tels que le commerce, l'élevage, le transport et l'artisanat.

2- OBJECTIFS GENERAUX DE DEVELOPPEMENT

La vision définie, la population a ensuite identifié quatre objectifs généraux qui sont des situations désirées pour un développement harmonieux et intégré de la commune.

OG 1 : Améliorer le cadre urbain

Aéré Lao connait un développement territorial sans précédent du fait de l'accroissement rapide de sa population et de sa position stratégique parce que située sur la RN2. Les quartiers qui le composent ne sont pas lotis, ce qui rend difficile la mobilité sur le territoire communal. Les dépôts sauvages d'ordures ménagères posent un problème d'esthétique et exposent à la population à des pathologies. La restructuration des quartiers non lotis accompagnée d'un maillage du territoire par une voirie moderne et la mise en place d'un système efficient de gestion des déchets ménagers devraient, entres autres actions, contribuer à améliorer sensiblement le cadre urbain.

OG 2 : Renforcer la qualité et l'accès aux services sociaux de base

Les services sociaux de base sont indispensables pour le bien-être social de la population. Leur état des lieux a montré une offre de services déficitaire voire inexistante et de faible qualité et des infrastructures dont la gestion est déficiente. La satisfaction de la demande sociale passera nécessairement par la mise en place d'un nombre suffisant d'infrastructures de base dans tous les quartiers et offrant des services de meilleure qualité à un coût supportable par la population.

OG 3 : Favoriser la création de richesses

La commune recèle de beaucoup de potentialités particulièrement dans le domaine agricole. La lutte contre la pauvreté est un pari qui sera gagné quand toutes tous les secteurs économiques seront mis à contribution pour créer suffisamment de richesses et dans une approche intégrée.

OG 4 : Promouvoir un système de bonne gouvernance participative

La commune à pour mission de promouvoir le développement économique et social de son territoire. Elle s'acquitte difficilement de cette mission pour insuffisance de ressources budgétaires, faible maîtrise des textes de lois de la décentralisation et déficit d'un personnel municipal qualifié. L'amélioration de la gouvernance locale s'appuiera sur un renforcement des capacités des élus locaux et du personnel municipal, un accroissement des moyens financiers de la commune et une participation pleine et entière de la population à la gestion des affaires locales.

3- OBJECTIFS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT

OG1.OS1 : Organiser l'occupation de l'espace urbain

L'un des traits forts de la male urbanisation d'Aéré Lao est que tous les quartiers sont irréguliers. Cette situation ne facilite pas la circulation sur le périmètre communal et la création d'une voirie urbaine et d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales. La restructuration de quartiers non lotis et le lotissement de terrains avant leur occupation devraient permettre de mieux organiser l'espace urbain.

OG1.OS2 : Améliorer le cadre de vie de la commune

La commune est en grande partie bâtie sur du sol argileux, imperméable à l'eau. Les eaux pluviales stagnent et constituent une source de nuisance olfactive et un gîte pour le développement de moustiques. Tout ceci expose la population à des maladies dont la plus répandue est le paludisme. La mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales devrait aider à rendre le cadre de vie plus sain pour le bien-être de la population.
Un système de gestion des ordures ménagères adapté aux capacités financières de la commune et autogéré devrait également contribuer à éradiquer la prolifération des déchets solides sur le territoire communal.

L'amélioration de l'éclairage public s'avère également nécessaire pour assurer une plus grande sécurité à la population.

OG2.OS1 : Améliorer la qualité dans le secteur de la santé

Le poste de santé fournit des prestations de services de qualité moyenne aux habitants de la commune et des localités environnantes. 50 patients y sont consultés chaque jour et 60 consultations prénatales faites mensuellement. Le plateau technique devrait être relevé pour que la structure sanitaire soit à même d'offrir à toute la population des soins de meilleure qualité et à un moindre cout.

OG2.OS2 : Améliorer l'accès et la qualité dans le secteur de l'éducation

L'éducation joue un rôle très important dans le développement économique et social en formant des ressources humaines qui doivent être de qualité et capables de relever des défis. Si la case des tout-petits, les écoles élémentaires et le collège ont des locaux propres, il n'en est pas de même pour le lycée qui est abrité par le CEM.

La construction d'un local adéquat pour le lycée et suffisamment bien doté de matériel et de manuels est plus que nécessaire pour un enseignement de qualité dans cet ordre d'enseignement. Le niveau élémentaire qui connaît un déficit de salles de classe, de tables-bancs et de matériel didactique doit également relever le défi de la qualité par une résorption du gap noté.

OG2.OS3 : Accroître le taux d'accès à l'eau potable

Toute la commune n'est pas desservie par le réseau de distribution d'eau potable. Certains ménages s'alimentent au niveau des bornes-fontaines ou des maisons voisines. La politique de la commune est de supprimer les bornes-fontaines et amener l'eau partout où le besoin se fait sentir. La commune est dans cette voie avec un projet d'extension et de densification du réseau en cours d'exécution.

OG2.OS4 : Améliorer l'accès des ménages à un système d'assainissement adéquat

La plupart des ménages disposent d'un système d'assainissement adéquat. L'effort devrait être poursuivi pour que le taux d'accès soit porté à un niveau très satisfaisant.

OG2.OS5 : Assurer une prise en charge des besoins spécifiques des groupes vulnérables

Les groupes vulnérables (handicapés, femmes et enfants en situation de vulnérabilité, réfugiés, rapatriés, aînés et personnes vivant avec le VIH Sida) sont des catégories sociales qui reçoivent une attention particulière du conseil municipal. Il veut leur assurer un accès équitable aux services sociaux de base et leur faciliter une insertion socioéconomique harmonieuse.

OG2.OS6 : Promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs

Les activités sportives et culturelles occupent une place très importante dans la vie sociale des habitants de la commune. La mise en place d'infrastructures adéquates est nécessaire pour que les différentes associations puissent se produire dans les meilleures conditions.

OG3.OS1 : Améliorer la productivité de l'agriculture

L'agriculture est le secteur le plus important de l'activité économique dans la commune. Elle reçoit beaucoup d'investissement de la part de l'Etat et des autres partenaires. Ce soutien devrait être renforcé et les contraintes levées afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle de moteur de l'économie locale et de levier de lutte contre la pauvreté.

OG3.OS2 : Intensifier et moderniser l'élevage

L'élevage, autre important secteur de l'économie locale, est une source de revenus et ses produits laitiers et en viande sont des sources de protéines pour la population. Il faudrait l'intensifier et le moderniser afin qu'il contribue davantage au développement de la commune et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

OG3.OS3 : Renforcer l'organisation et la formation des artisans

Les artisans ont un savoir-faire grâce auquel ils offrent des produits et services pour satisfaire la demande locale. A titre d'exemple, la poterie, activité exclusivement féminine, met sur le marché local et national des canaris et d'autres objets dont la qualité est bien appréciée. Ce secteur qui se développe de plus en plus gagnerait à être mieux organisé par la mise sur pied d'une structure locale qui regrouperait tous les corps de métiers. Une ligne de crédit devrait également être créée pour soutenir le secteur.

OG3.OS4 : Renforcer la capacité d'accueil du marché

L'activité commerciale connaît un essor dans la commune en raison notamment de la position géographique très favorable d'Aéré Lao. Le commerce qui constitue une source de recettes pour la collectivité locale s'exerce dans un cadre étroit. Son élargissement et sa modernisation devraient permettre, entre autres, de mieux répondre à la demande en cantines.

OG3.OS5 : Organiser le transport

La commune se situe sur la RN2, ce qui la rend très accessible. Elle est bien desservie par le transport interurbain qui lui offre alors beaucoup d'opportunités. L'organisation du transport automobile et hippomobile entre dans le cadre de la modernisation de la commune.

OG4.OS1 : Renforcer les capacités des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux ont en charge le développement économique et social de la commune et ils travaillent sur la base de textes législatifs et réglementaires. Ce dispositif leur confère des devoirs, des rôles et des responsabilités. La maîtrise de ces textes est nécessaire pour un meilleur accomplissement de leur mission. Cela passera nécessairement par un renforcement des capacités des élus.

OG4.OS2 : Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux

La décentralisation n'est pas l'affaire des seuls élus. La population doit également participer à la gestion des affaires locales en amont et en aval. Elle a le droit de savoir comment les affaires de la collectivité sont gérées. Et par conséquent, elle doit exercer un contrôle sur l'action du conseil municipal qui doit rendre compte de sa gestion. Un renforcement de capacités de la population est indispensable pour un contrôle citoyen efficace.

OG4.OS3 : Améliorer les capacités financières de la commune

La commune investit dans les secteurs qui relèvent de sa compétence pour améliorer les conditions de vie de la population. Ces investissements requièrent des ressources financières que la commune tire en partie de la fiscalité locale. Le potentiel fiscal est très important mais insuffisamment exploité. Toute une stratégie devrait être développée pour un recouvrement de toutes les taxes et tous les impôts dus par les personnes physiques et morales mais également pour élargir l'assiette fiscale.

OG4.OS4 : Promouvoir la communication entre élus et population

Une bonne stratégie de communication permet au conseil municipal d'éviter des incompréhensions et des conflits tout en aidant à mobiliser la population autour d'actions de développement. Elle permet aussi d'ancrer des vertus dans l'esprit des acteurs de développement.

4- LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
Axe 1 : Aménagement urbain et cadre de vie	**OG1.OS1 : Organiser l'occupation de l'espace urbain**										
	Elaboration d'un Plan d'Urbanisme de Référence (PUR)	Commune	1	15 000	Commune et Etat		15 000				
	Restructuration de quartiers irréguliers	Commune	1	300 000	Commune et Etat			300 000			
	Création de lotissement	Commune	1	2 000	Commune et Etat		2 000				
	Total OG1.OS1		**3**	**317 000**			**17 000**	**300 000**			
	OG1.OS2 : Améliorer le cadre de vie de la commune										
	Mise en place d'un système d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées	Commune	1	PM	Commune et Etat			PM			
	Création et équipement de GIE CETOM	Commune	1	1 000	Commune, Etat et autres partenaires		300				
	Aménagement de dépotoirs réguliers	Commune	4	2 000	Commune		250				
	Mise en place d'un système de recyclage des ordures (compost)	Commune	1	PM	Commune, Etat et autres partenaires				10 000		
	Extension du réseau électrique	Mbissane, Cité Bara Tall, Médina Baye, Darou Salam, Garage, Wouro Diéry,		PM	Commune et Etat			PM			

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Wouro Woyndou, Téhéndé, Kallou Walo, Soubalbé.									
	Reboisement des artères et places publiques	Commune	5 000 arbres	500	Commune		250	250			
	Total OG1.OS2		**8**	**3 500**			**800**	**250**	**10 000**		
	Total OG1		11	**320 500**			**17 800**	**300 250**	**10 000**		
Axe 2 : Accès aux services sociaux de base	**OG2.OS1 : Améliorer la qualité dans le secteur de la santé**										
	Construction et équipement de cases de santé	Médina Baye, Mbissane	2	18 000	Commune, Etat et autres partenaires		9 000		9000		
	Equipement du second poste de santé	Mbaybé	1	15 000	Commune, Etat et autres partenaires			15 000			
	Acquisition de panneaux solaires	Poste de santé de Halaybé	1	8 000	Commune, Etat et autres partenaires		8 000				
	Appui au projet de construction de l'hôpital	Commune	-	PM	Association des émigrés		PM				
	Réhabilitation de poste de santé	Poste de santé de Halaybé	-	4 000	Commune, Etat et autres partenaires		4 000				
	Construction de hangar pour les accompagnants des malades	Poste de santé de Halaybé	1	1 500	Commune et Etat		1 500				
	Construction et équipement de salle d'hospitalisation	Poste de santé de Halaybé	1	4 500	Commune, Etat et autres partenaires		4 500				
	Acquisition de lits pour poste	Poste de	20	500	Commune,		250	250			

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	de santé	santé de Halaybé			Etat et autres partenaires						
	Construction de logement pour la sage-femme	Halaybé	1	4 000	Commune et comité de gestion					4 000	
	Construction de logement pour le gardien du poste de santé	Halaybé	1	4 000	Commune et comité de gestion					4 000	
	Construction de dépôt de médicaments dans le poste de santé	Halaybé	1	2 500	Commune et comité de gestion		2 500				
	Construction et équipement de morgue dans le poste de santé	Halaybé	1	3 000	Commune et comité de gestion		3 000				
	Organisation de causeries sur le PEV et les IST	Commune	4	480	Commune et comité de gestion	80	80	80	80	80	80
	Formation en gestion des stocks pour le gérant du dépôt de médicaments	Poste de santé	1	30	Commune et comité de gestion		30				
	Organisation de session de formation pour les matrones et les ASC	Poste de santé	4	1 200	Commune et comité de gestion	200	200	200	200	200	200
	Total OG2.OS1		**13**	**53 480**		**280**	**33 060**	**15 530**	**1 180**	**1080**	**280**
	OG2.OS2 : Améliorer l'accès et la qualité dans le secteur de l'éducation										
	Construction et équipement de case des tout-petits	Quartier « Garage »	1	40 000	Commune et Etat		40 000				
aux services sociaux de	Construction et équipement d'écoles élémentaires	Wouro Woyndou, Darou Salam	2	140 000	Commune, Etat et autres partenaires			70 000		70 000	
	Electrification des écoles élémentaires Aéré Lao 2	Aéré Mbaybé,	2	300	Commune et Etat		150	150			

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	et Aéré Lao 3	Barobé									
	Acquisition de matériel didactique pour la case des tout-petits	Halaybé	-	150	Commune et Etat		75	75			
	Acquisition de matériel didactique pour les écoles élémentaires Aéré Lao 1, Aéré Lao 2 et Aéré Lao 3	Aéré Mbaybé, Barobé,	-	450	Commune et Etat		225	225			
	Acquisition de table-bancs pour l'école élémentaire Aéré Lao 3	Aéré Mbaybé	50	150	Commune, APE, CGE et Etat		75	75			
	Construction et équipement de salle des professeurs	Collège	1	3 500	Commune, APE et CGE			3 500			
	Acquisition d'ordinateurs pour une salle informatique	Collège	10	2 000	Commune, Etat et autres partenaires			2 000			
	Construction de logement pour gardien	Collège	1	4 000	Commune, APE et CGE			4 000			
	Construction de bloc scientifique et technologique (BST)	Collège	1	PM	Commune et Etat				PM		
	Réhabilitation de bloc d'hygiène	Collège	1	2 000	Commune, APE et CGE		2 000				
	Construction de plateau sportif multifonctionnel	Collège	1	3 500	Commune et Etat			3 500			
	Construction et équipement de lycée	Téhéndé	1	PM	Commune, Etat et autres partenaires			PM			
	Construction et équipement de centre de formation technique et professionnelle	Commune	1	PM	Commune, Etat et autres partenaires				PM		
	Construction et équipement d'école franco-arabe	Commune	1	PM	Commune, Etat et autres			PM			

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
					partenaires						
Axe 2 : Accès aux services sociaux de base	Construction et équipement de salles de classe	« daaras »	22	2 200	Commune, Etat et autres partenaires		550	550	550	550	
	Appui financier	Maitres coraniques	-	500	Commune		125	125	125	125	
	Ouverture de classes d'alphabétisation	Commune	10	PM	Commune et Etat		PM				
	Formation et recyclage des moniteurs d'alphabétisation	Moniteurs d'alphabéti-sation	6	300	Commune et Etat		150	150			
	Total OG2.OS2		**17**	**199 050**			**41 550**	**84 350**	**675**	**70 675**	
	OG2.OS3 : Accroître le taux d'accès à l'eau potable										
	Construction de forage	Commune	1	350 000	Commune, ASUFOR et Etat					350 000	
	Réhabilitation de puits-forages	commune	3	6 000	Commune, ASUFOR et Etat		2 000	2 000	2 000		
	Renouvellement et extension du réseau d'AEP du forage	Commune	-	PM	Commune et ASUFOR		PM				
	Total OG2.OS3		**2**	**356 000**			**2 000**	**2 000**	**2 000**	**350 000**	
	OG2.OS4 : Améliorer l'accès des ménages à un système d'assainissement adéquat										
	Construction de latrines publiques modernes	Commune	4	4 000	Commune, Etat et autres partenaires		2 000	2 000			
	Construction de latrines privées modernes	Ménages	16	2 400	Commune, Etat et autres partenaires		800	800	800		
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et la propreté	Commune	4	2 400	Commune et autres partenaires	400	400	400	400	400	400
	Total OG2.OS4		**3**	**8 800**		**400**	**3 200**	**3 200**	**1 200**	**400**	**400**
	OG2.OS5 : Assurer une prise en charge des besoins spécifiques des groupes vulnérables										

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Acquisition de moulins à mil	GPF	10	15 000	Commune, Etat et autres partenaires	2500	2500	2500	2500	2500	2500
	Acquisition de décortiqueuses de riz	GPF	10	30 000	Commune, Etat et autres partenaires	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Création d'unité de transformation des « jaabés » et « moutoodé »	GPF	1	PM	PIDEL	PM					
Axe 2 : Accès aux services sociaux de base	Création d'unité d'embouche bovine	GPF	10	PM	Commune et autres partenaires	PM					
	Création d'unité d'embouche ovine	Association des personnes en situation de handicap	5	PM	Commune et autres partenaires	PM					
	Création d'unité d'embouche bovine	Association des jeunes	10	PM	Commune et autres partenaires	PM					
	Total OG2.OS5		**7**	**45 000**		**7 500**	**7 500**	**7 500**	**7 500**	**7 500**	**7 500**
	OG2.OS6 : Promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs										
	Construction de stade municipal	Commune	1	PM	Commune, Etat et autres partenaires		PM				
	Aménagement d'aires de jeu pour les ASC	Commune	10	1 000	Commune		500	500			
	Renforcement des subventions de la commune aux ASC et troupes théâtrales	Commune	-	1 000	Commune		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Construction et équipement de foyer de jeunes	commune	1	250 000	Commune, Etat et autres partenaires				250 000		
	Matérialisation des sites	Commune	-	PM	Commune		PM				

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	historiques										
	Organisation de journées culturelles	Commune	1	1 000	Commune	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Total OG2.OS6		**4**	**253 000**		**1 000**	**2 500**	**2 500**	**252 000**	**2 000**	**2 000**
	Total OG2		**46**	**915 330**		**9 180**	**89 810**	**115 080**	**263 355**	**431 755**	**10 180**
AXE 3 : PROMOTION	**OG3.OS1 : Améliorer la productivité de l'agriculture**										
	Aménagement de terres agricoles	GPF	250 ha	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Aménagement de terres agricoles	Jeunes	250 ha	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Mise en valeur de terres agricoles	Daaras	300 ha	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Construction de magasin de stockage d'intrants agricoles	Agriculteurs	1	80 000	Etat et autres partenaires			80 000			
	Mise en place de ligne de crédit	Agriculteurs	1	PM	Etat et autres partenaires	PM					
AXE 3	Acquisition de matériel agricole (batteuses, gradeurs, moissonneuses, tracteurs, offsets, bineuses, labours)	Agriculteurs	-	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Construction de magasin de stockage des produits agricoles	Commune	1	90 000	Etat et autres partenaires			90 000			
	Aménagement de périmètres maraichers	GPF	-	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Renforcement de capacités	Agriculteurs	3 an	350	Etat et autres partenaires	350	350	350	350	350	350
	Organisation de sessions de formation en gestion administrative et financière	Responsables des 16 GIE et des 2 Unions	3 an	350	Etat et autres partenaires	350	350	350	350	350	350

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Aménagement de terres agricoles	Unions	250 ha	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Total OG3.OS1		**11**	**170 700**		**700**	**700**	**170 700**	**700**	**700**	**700**
	OG3.OS2 : Moderniser l'élevage										
	Construction de parc à vaccination	Eleveurs	1	800	Etat et autres partenaires		800				
	Construction d'abattoirs modernes	Commune	1	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Mise en place d'unité de transformation laitière	commune	1	PM	Partenaires	PM					
	Mise en place de ligne de crédit pour les éleveurs	Eleveurs	1	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Aménagement de pâturages	« Diéri »	10 ha	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Réhabilitation et construction d'abreuvoirs	Eleveurs	4	3 500	Etat et autres partenaires		1 750	1 750			
	Insémination de vaches	Eleveurs	500 an	36 000	Etat et autres partenaires	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Total OG3.OS2		**7**	**40 300**		**6 000**	**7 750**	**7 750**	**6 000**	**6 000**	**6 000**
	OG3.OS3 : Renforcer l'organisation et la formation des artisans										
	Construction de village artisanal	Commune	1	320 000	Etat et autres partenaires				320 000		
	Mise en place de fonds d'appui à l'artisanat	Artisans	1	PM	Etat et autres partenaires	PM					
	Mise en place de cadre de concertation	Commune	1	200	Chambre des Métiers		200				
PROMOTION D'UNE ECONOMIE LOCALE	Création de centre de formation de perfectionnement	Commune	1	120 000	GIC de Podor				120 000		
	Total OG3.OS3		**4**	**440 200**			**200**		**440 000**		
	OG3.OS4 : Renforcer la capacité d'accueil du marché										
	Construction de marché moderne	Commune	1	150 000	Commune et Etat					150 000	
	Construction de hangars	Site marché	500	15 000	Commune et		15 000				

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
		hebdomadaire			autres partenaires						
	Réhabilitation de marché	Aéré Mbaybé	1	30 000	Commune et autres partenaires		30 000				
	Mise en place de ligne de crédit	GIE de commerçants	1	PM	Chambre de commerce et autres partenaires	PM					
	Total OG3.OS4		**4**	**195 000**			**45 000**			**150 000**	
	OG3.OS5 : Organiser le transport										
	Construction de gare routière	Commune	1	300 000	Commune et Etat						300 000
	Immatriculation de charrettes	Charretiers	-	200	Commune		200				
	Total OG3.OS5		**1**	**300 200**			**45 200**			**150 000**	**300 000**
	Total OG3		**27**	**1 146 400**		**1 300**	**100 150**	**7 750**	**446 700**	**306 300**	**306 700**
	OG4.OS1 : Renforcer les capacités des conseillers municipaux										
	Organisation de session de formation en technique de communication	Conseil municipal	3	450	Commune et autres partenaires		450				
	Organisation de sessions de formation sur la décentralisation	Conseil municipal	3	450	Commune et autres partenaires		450				
	Organisation de sessions de formation sur la gestion administrative et financière	Conseil municipal Responsables OCB	3	450	Commune et autres partenaires		450				
	Organisation de sessions de formation sur les rôles et responsabilités du conseil municipal et des commissions techniques	Conseil municipal Commissions techniques	3	450	Commune et autres partenaires		450				

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
AXE 4 : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE PARTICIPATIVE	Organisation de sessions de formation sur les procédures de passation de marchés publics	Conseil municipal	3	450	Commune et autres partenaires		450				
	Total OG4.OS1		**5**	**2 250**			**2 250**				
	OG4.OS2 : Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux										
	Organisation de sessions de formation sur la gestion administrative et financière	OCB	3	450	Commune et autres partenaires		450				
	Organisation de sessions de formation sur les rôles et responsabilités des acteurs locaux	OCB	3 sessions	450	Commune et autres partenaires		450				
	Organisation de sessions d'information et sensibilisation sur le contrôle citoyen	OCB	3 sessions	450	Commune et autres partenaires		450				
	Total OG4.OS2		**3**	**1 350**			**1 350**				
	OG4.OS3 : Améliorer les capacités financières de la commune										
	Organisation de forum des partenaires	Commune	1	200	Commune et autres partenaires		200				
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur la fiscalité locale	Population	2	150	Commune et autres partenaires		150	150	150	150	150
	Réalisation d'une étude sur le potentiel fiscal	Commune	1	PM	Commune et autres partenaires	PM					
	Amélioration du système de recouvrement des impôts et taxes	Commune	-	PM	Commune et autres partenaires	PM					
	Total OG4.OS3		**3**	**350**			**350**	**150**	**150**	**150**	**150**
	OG4.OS4 : Promouvoir la communication entre élus et population										
	Création d'une radio	Commune	1	PM	Commune et	PM					

AXES	ACTIONS	LOCALISATION /CIBLES	QTE	COUTS (en milliers de francs)	SOURCES DE FINANCEMENT	ANNEES					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	communautaire				autres partenaires						
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Commune	1	275	Commune et autres partenaires		275				
	Mise en place de site web	Commune	1	150	Commune et autres partenaires		150				
	Création de journal mensuel	Commune	1	450	Commune et autres partenaires	450	450	450	450	450	450
	Total OG4.OS4		**4**	**450 425**		**450**	**875**	**450**	**450**	**450**	**450**
	Total OG4		**15**	**454 375**		**450**	**2 575**	**600**	**600**	**600**	**600**
	TOTAL GENERAL		**99**	**2 836 605**		**10 930**	**210 355**	**423 680**	**720 655**	**738 655**	**317 480**



QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

I- Analyse du PIL

II- Les sources de financements

III- La mise en œuvre du programme annuel d'investissements et d'actions

IV- Le suivi évaluation de la mise en œuvre

V. Evaluation du PIC

CONCLUSION

QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

I. MISE EN OEUVRE DU PIC

1- Répartition des investissements

Tableau 21 : lecture du PIL par Axe

AXES	NOMBRE DE PROJETS	COUT (en milliers de francs)	%
Axe 1 : Aménagement urbain et cadre de vie	11	320 500	11,3
AXES 2 : Accès aux services sociaux de base	46	915 330	32,3
Axe 3: Promotion d'une économie locale intégrée	27	1 146 400	40,4
Axe 4: Promotion d'une gouvernance locale participative	15	454 375	16,0
Total	**99**	**2 836 605**	**100**

Le PIL pour 2011-2016 est constitué de 99 projets pour un montant total de 2 836 605 FCFA. Ce montant ne tient pas compte des projets dont les coûts ne sont pas déterminés pour des problèmes techniques.

L'axe 3 **Promotion d'une économie locale intégrée** représente 40 % des besoins de financement. Cela s'explique par le coût élevé des projets structurants. Il est suivi de très près par l'axe 2 **Accès aux services sociaux de base** avec 32,3 % du financement.

2- Sources de financement

Les dotations et les finances locales constituent les leviers essentiels de la décentralisation sénégalaise.

Cependant l'Etat appuie beaucoup les collectivités locales à travers des programmes d'appui au développement local cofinancés avec les Partenaires techniques et financiers (PTF). La décentralisation du Budget consolidé d'investissements (BCI) est acquise depuis quelques années. Les ONG, la coopération décentralisée et bilatérale (Lux Développement, Coopération espagnole) et les appels à projets (UE) sont aussi des sources de financement importantes pour les collectivités locales.

Toutes ces opportunités seront exploitées avec l'appui de l'ARD pour financer les projets du PIC à un niveau satisfaisant. Pour ce faire deux conditions doivent être remplies : la première constitue en un forum des partenaires qui doit être organiser pour enrichir le réseau des partenaires intervenant dans la Commune et la deuxième touche les finances locales qui devront être sensiblement améliorées pour constituer les apports et contribution dans les investissements nouveaux et l'entretien du patrimoine public local.

3- Elaboration du plan annuel d'investissements

Le Conseil municipal doit disposer de bonnes capacités de lobbying et de négociation auprès de l'Etat, du Conseil régional et des différents partenaires. Il doit aussi répondre aux appels à projets en saisissant toutes les opportunités de financement. Ce travail doit être répété chaque année et évalué successivement pour se rendre compte de la capacité de financement de la commune. Cette capacité est déterminée par les financements acquis par rapport au PAI qui est un souhait pour une année déterminée.

Le PAI est élaboré chaque année avant le vote du budget de la commune. Il doit être largement communiqué aux populations et transmis à l'ARD pour son intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions régional, objet de la conférence d'harmonisation qui se tient durant le premier trimestre de chaque année sur convocation et sous la présidence du Gouverneur.

4- Mise en œuvre du programme annuel d'investissements et d'actions

Pour tous les projets du PIC financés, le Conseil municipal est maître d'ouvrage. Il est assisté dans cette fonction par l'ARD où toute autre structure qu'elle aura désignée.

En plus des retards liés à la mobilisation des contreparties, les collectivités locales consacrent beaucoup de temps à la préparation des marchés publics et sont peu regardantes sur la qualité des infrastructures dont elles suivent les chantiers et assurent les réceptions.

Ainsi pour une efficacité dans la mise en œuvre des programmes d'investissements, la Commune devra adopter une démarche d'élaboration du budget participatif engageant les populations dans la mobilisation des contreparties.

Pour l'intégralité des activités liées à la fonction de maîtrise d'ouvrage, l'ARD jouera son rôle en offrant au Conseil municipal tout l'accompagnement requis.

Par ailleurs, il est vivement recommandé au Maire d'instituer par arrêté un cadre de concertation avec ses partenaires intervenant dans la Commune, les services techniques et les Organisations communautaires de base.

Les réunions de ce cadre seront convoquées par le Maire et présidées par le Préfet. Il se réunit deux fois par an. La première réunion se tient en début d'année et doit permettre de valider les projets du programme, d'analyser leur cohérence et d'exprimer déjà des souhaits pour l'année prochaine. La deuxième rencontre se tient en milieu d'année avec comme objectif principal de suivre et d'évaluer le rythme de la mise en œuvre du programme et de lever les contraintes éventuelles.

5- Suivi-évaluation de la mise en œuvre

Le suivi-évaluation est un outil d'information et d'alerte qui permet, lorsqu'il est bien utilisé, de s'inscrire dans une dynamique durable de progrès.

Une fois que le programme est défini avec les partenaires, il convient d'assurer leur suivi pour connaître à tout moment le niveau d'exécution de chaque projet.

S'il est constaté des disfonctionnements dans la mise en œuvre, le Maire est alerté pour prendre les décisions et dispositions adéquates. Pour cela, il doit mettre en place un Comité de suivi et d'évaluation du PIC qui sera renforcé avec l'appui de l'ARD.

Quand à l'évaluation, elle a lieu à mi-parcours et à la fin d'un processus. Elle a pour préoccupation la comparaison des résultats et des prévisions.

Ainsi, l'on procèdera à l'évaluation du programme d'investissements financés par rapport au PAI du PIL ou réaménagé par addition des projets reportés d'une part, et d'autre part d'examiner le taux de réalisation du programme d'investissement annuel.

6- Evaluation du PIC

Le présent PIC fera l'objet d'une évaluation quand il arrivera à échéance en 2016. Elle pourrait porter, entre entres, sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PIC ;
- Le nombre de projets hors plan ;
- Les financements sur fonds propres ;
- Les financements des partenaires.

CONCLUSION

Pendant près de six mois , le Conseil municipal et les populations de AERE LAO, l'ARD et les Services techniques régionaux, départementaux et locaux, appuyés par un personnel de terrain, ont donné le meilleur d'eux mêmes pour réaliser :

- Un diagnostic unanimement partagé,
- Des orientations appropriées par le conseil parce que articulées aux politiques prioritaires de l'Etat et mettant à contribution les spécificités locales ;
- un PIL constitué de projets à impact certain sur les OMD et la croissance économique accélérée ;
- Des recommandations dans les domaines du financement, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi évaluation.

L'adoption du PIC par le Conseil municipal marque le début de l'ère de sa vulgarisation. Cette vulgarisation facilitera la mise en œuvre qui, jusqu'à présent, n'est que relativement assuré par certaines collectivités locales.

Cependant avec la dynamique observée pendant l'élaboration du document, AERE LAO peut sans nul doute donner l'exemple d'une commune moderne avec une vision innovante du développement inclusif de la localité .

Ce document est réalisé avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD/SL) et les services techniques déconcentrés autour du Comité Technique Régional (CTR) financement du Programme National de Développement Local (PNDL).

Comité Technique Régional :	
Bouna WARR	Directeur de l'ARD de Saint-Louis
Ousmane SOW	Responsable Division Planification et Renforcement de Capacités / ARD-SL
Abdourakhmane GUEYE	Responsable Division Suivi Evaluation ARD-SL
Amadou Malaw SOW	Responsable de la Communication ARD- SL
Moctar DIAGNE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Daouda BODIAN	(Service Régional des Eaux et Forêts)
Abiboulaye LO	CADL Dagana
El hadji Boubacar DIA	(Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés)
Adama NDIANOR	(Service Régional de l'Hydraulique)
Abdoulaye SENGHOR	(Service Régional de l'Assainissement)
Monsieur MBAYE	(Service Régional de l'Action Sociale)
Aminata Bâ Dia SOW	(ISRA)
Mandaw GUEYE	Responsable du programme Trois Marigots / APR 3 M
Khaly FALL	(SAED)
Demba DIALLO	CONGAD
Sambou NDIAYE	UGB
Aby Bâ THIOYE	(Service Régional d'Appui au Développement Local)
Malang SARR	(Point Focal PRDI)
Mouhamadou Lamina FAYE	(Service Régional de la Planification)
Sokhna DIOP	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
Famara MBAYE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Moustapha DIOP	(Service Régional de l'Action Sociale)
Oumy DIOP	(Service Régional de la Statistique)
AMADY DIALLO	Agents D'appui
Animateurs locaux :	
Yiwéllé THIAM	Gnagna BARRY
Kardiatou .A . BA	Mamadou BARRY
Ouleymata BARRY	Ameth Tidiane LY
	Abou SY

Décembre 2011
Conception graphique : **ARD de Saint-Louis**

Agence Régionale de Développement / ARD

Région de Saint-Louis
83, Route de Khor, Ex Hôtel Holidays
Tél : 221 33 961 77 67
Fax : 221 33 961 83 99
Email : ard-sl@orange.sn

PNDL

Programme National de Développement Local

5 avenues Carde, Immeuble Caisse de Sécurité Sociale (SENEGAL)
Tél : 221 8895060 fax : 221 823 88 35
Bp : 6558 Dakar Etoile
Email : pndl@pndl.sn

Décembre 2011